

Vu ailleurs Soutenir les actions locales pour lutter contre le trafic • **Autrement dit** L'extinction d'expérience de nature • **Études recherche** Le bio : bon pour les insectes ? • **Pédagogie animation** Fête de la nature : on compte sur les gestionnaires • **Accueil fréquentation** Gérer le public sur l'estran

juillet - septembre 2015 • n° 51

Espaces NATURELS

REVUE DES PROFESSIONNELS DE LA NATURE



Industriels

Mieux se connaître,
mieux collaborer

Trimestriel 11 €



Congrès international de la biologie de la conservation du **2 au 6 août** à **Montpellier**



Le Cap Gris-Nez (site classé, situé dans le Grand Site de France des Deux Caps Blanc-Nez, Gris-Nez) offre des atmosphères bien différentes selon les saisons



Fabien Coisy

assistant
de communication
Eden 62

Sur cette photo, la lumière est magique, contraste puissant entre la dépression arrivant par le sud et les éclaircies à l'est... Je suis là, sous la pluie, assis entre les touffes de gazon d'olympie. Il est 20h30, à ma droite une vue imprenable sur les côtes anglaises, à ma gauche un double arc-en-ciel. Je suis le seul sur le site, prêt à affronter les éléments pour ne rien rater du spectacle, avec le profond sentiment d'être au bon moment, au bon endroit...

*Vous êtes photographe dans un espace naturel ?
Envoyez-nous des clichés de vos lieux préférés : revue@espaces-naturels.fr

**ÉDITEUR**

Aten - 2 place Viala - 34060 Montpellier cedex 2
Tél. : 04 67 04 30 30

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Xavier Gayte

COMITÉ ÉDITORIAL**TOUR D'HORIZON**

Vu ailleurs Christian Perennou, Catherine Cibien, Thierry Lefebvre

FORUM PROFESSIONNEL

Pédagogie, Animation Sandrine Chalvet, Caroline Joigneau-Guesnon

Droit, Police de la nature Louis-Gérard d'Escrienne, Sophie Heyd, Odile Cruz, Véronique Vinot

Études, Recherches John Thompson, Gilles Landrieu

Management, Métiers Thibaut Rodriguez

Méthodes, Techniques Véronique Vinot, Bénédicte Lefèvre, Christian Ringot

TERRITOIRES EN PROJET

Accueil, Fréquentation Lydiane Estève, Luc Brun

Aménagement, Gouvernance Arnaud Callec, Philippe Sauvage, Thierry Mougey

Gestion patrimoniale Dominique Aribert, Anne Douard, Adeline Destombes, Julien Touroult

RÉDACTION

Rédactrice en chef Marie-Méline Berthelot

Maquette Agence PatteBlanche
33 rue des deux ponts 34000 Montpellier
aude@patte-blanche.com
04 99 74 08 83
www.patte-blanche.com

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS

Aten SupAgro, 2 place Viala
34060 Montpellier cedex2
04 67 04 30 30

IMPRESSION

Pure Impression - 451 rue de la Mourre
Zac Fréjorgues Est 34130 Mauguio
04 67 15 66 00

Tarifs des abonnements :

voir bulletin encarté dans ce numéro

ISSN n° 1637-9896

Commission paritaire 0515 G 83179

Les propos tenus dans les articles n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs. Les titres et chapeaux sont de la rédaction.

**En couverture**

Carrière de Stinkal © Karine Warny



L'édito

Par **Damien Héлары**

Président de Rivages de France

Acteurs du littoral, donnez votre avis

Sur le littoral, le mode de gouvernance de la gestion des espaces naturels offre aux gestionnaires, et notamment les collectivités territoriales, un rôle prépondérant, avec l'action du Conservatoire du littoral et des Départements. Les instances permettant de les regrouper sont essentielles pour assurer la protection et la gestion au quotidien des sites naturels, riches et utiles pour notre société.

Depuis 25 ans, Rivages de France fédère notamment les gestionnaires en valorisant, par l'échange d'expérience et de savoir-faire, les actions exemplaires pour la préservation du littoral. Elle permet surtout de disposer d'un véritable lieu de débat collectif avec les représentants des collectivités territoriales, d'associations, des gardes du littoral et le Conservatoire du littoral. Les réunir est important au moment où il convient de réfléchir à la mise en place de modes de gestion à la fois adaptés aux nouveaux enjeux environnementaux (comme l'élévation du niveau de la mer) mais aussi aux réformes institutionnelles en cours et la mise en place de l'Agence française de la biodiversité. Et tout cela dans un contexte de restriction des budgets publics ! Il faut donc s'organiser et s'interroger collectivement sur les moyens et les efforts à engager pour assurer une « coopération consolidée » entre les acteurs du littoral. Ce sera le cas lors du forum des 40 ans du Conservatoire les 4, 5 et 6 novembre 2015 à Marseille qui réunira un grand nombre de partenaires, de gestionnaires et de gardes du littoral, qui se réunissent pour valoriser notre action commune et évoquer les enjeux de demain.

Que l'on soit élu ou garde d'une commune, d'une communauté de communes, d'un Département, d'une association et localisé en outre-mer, sur la côte méditerranéenne ou atlantique..., chacun peut avoir son avis ! Il s'agit donc bien de faire des choix, collectifs, sur le devenir de ces magnifiques espaces naturels.

juillet - septembre 2015 • n°51

SOMMAIRE

P 53 AIRE LITTORALE



P 14 BÂTIMENT DES BRACONNIERS

TOUR D'HORIZONS

4

- 3. ÉDITO
- 7. L'ESSENTIEL
- 10. TERRITOIRES
- 11. PORTRAIT
- 12. LES GENS
- 12. DES MOTS POUR LE DIRE
Tous les mots de la nature dans un dico
- 13. L'ENTRETIEN
À quand des décisions politiques qui prennent en compte l'environnement ?
- 14. VU AILLEURS
AFRIQUE
Soutenir les actions locales pour lutter contre le trafic
- 16. LIRE
- 18. AUTREMENT DIT
- 20. LECTEURS PENSEURS
- 21. L'AGENDA

*Espaces*NATURELS
www.espaces-naturels.info

Suivez ces symboles
au fil des pages

ALLER PLUS LOIN



À LIRE AUSSI SUR
ESPACES-NATURELS.INFO



Le Dossier

Sommaire détaillé en p. 23

22

INDUSTRIELS

Mieux se connaître,
mieux collaborer



P 46 ZONE DE DRONES

P 25 PASSERELLE DES CARRIÈRES



P 40 SECTEUR BIO



FORUM PROFESSIONNEL

38

38. PÉDAGOGIE ANIMATION

Fête de la nature : on compte sur les gestionnaires

40. ÉTUDE RECHERCHE

Le bio : bon pour les insectes ?

43. MANAGEMENT MÉTIERS

Comment motiver les troupes ?

44. DROIT POLICE DE LA NATURE

Exonération de la TFNB, un cadeau empoisonné ?

46. MÉTHODES TECHNIQUES

Le drone, outil ou gadget ?

TERRITOIRES EN PROJETS

48

48. AMÉNAGEMENT GOUVERNANCE

Comment les élus voient-ils les communes littorales de demain ?

51. GESTION PATRIMONIALE

Le rôle des genêts sous protection renforcée

52. ACCUEIL FRÉQUENTATION

Gérer le public sur l'estran

55. INDICATEUR GÉOGRAPHIQUE

© Gregor

Proposer un sujet ?

Le comité éditorial d'Espaces naturels se réunit tous les trimestres pour sélectionner des propositions d'articles. Envoyez vos idées à revue@espaces-naturels.fr

La revue est éditée par l'Aten, Pôle de ressources et compétences pour la nature qui compte 21 membres : Ministère en charge de l'Écologie • Parcs nationaux de France • Conservatoire du Littoral • Fédération des parcs naturels régionaux de France • Réserves naturelles de France • Fédération des conservatoires d'espaces naturels • Fondation Tour du Valat • Office national des forêts • Office national de la chasse et de la faune sauvage • Agence des aires marines protégées • Région Ile- de-France • Région Rhône-Alpes • Région Languedoc-Roussillon • Conseil général de l'Isère • Conseil général de la Drôme • Eden 62 (Pas-de- Calais) • Réseau des grands sites de France • Rivages de France • Ligue pour la protection des oiseaux • Fédération nationale des conservatoires botaniques • Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement •



TOUR D'HORIZONS



Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

Le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient est un lieu où trois lacs, de nombreux étangs, la terre et une forêt profonde, ont donné naissance à un territoire, véritable espace de vie, ouvert à tous. Il abrite de nombreuses richesses, que ce soit en termes de faune, de flore, de patrimoine ou d'activités. Vous serez surpris par les 265 espèces qu'il accueille sur son territoire, ses grandes étendues d'eau, l'Espace Faune et ses animaux d'hier et d'aujourd'hui, l'écomusée de la Forêt d'Orient...

Plus d'infos sur
www.pnr-foret-orient.fr



© Dan Koehn

INTERNATIONAL

Laos et Cambodge doivent s'entendre pour le dauphin du Mékong

La découverte d'une femelle de dauphin de l'Irrawaddy morte sur l'île de Cheutal Touch au Cambodge – à deux pas de la frontière laotienne – rappelle une nouvelle fois la situation de ce cétacé, inscrit par l'UICN sur la liste des espèces en danger critique d'extinction. Il ne reste plus que 5 individus de ces grands dauphins au Laos. Aussi, le WWF presse le Laos et le Cambodge de trouver ensemble des solutions pour sauver l'une des espèces les plus emblématiques et l'une des principales sources de revenus touristiques pour la région. Le WWF souligne que la survie des dauphins de la rivière de Wang Paa Khaa est menacée depuis quelques dizaines d'années par la pose de filets et l'utilisation de méthodes de pêche illégales comme les explosifs ou les poisons. • www.wwf.fr

POLITIKES
PUBLIQUES

La loi Biodiversité poursuit son chemin législatif

L'Assemblée nationale a adopté en mars en première lecture le projet de loi pour la reconquête de la Biodiversité, de la Nature et des Paysages par 325 voix pour. Le texte doit maintenant être voté par le Sénat.

Concernant l'Agence française pour la biodiversité, annoncée pour le 1^{er} janvier 2016, son préfigurateur Olivier Laroussinie, a rendu son rapport d'étape en juin. Ces dernières semaines, le séminaire de Strasbourg et les assises de la biodiversité à Dijon, ont permis de travailler avec les partenaires, en particulier sur les relations avec les collectivités territoriales. Le chantier social a été lancé en mai par la biais d'une première réunion du comité de suivi au ministère avec les organisations syndicales. Les représentants des personnels ont fait part à cette occasion de leurs inquiétudes quant à la mise en place de l'Agence. • www.agence-francaise-biodiversite.fr



67%

DES FRANÇAIS

souhaiteraient approfondir leurs connaissances sur les plantes poussant dans la nature et leur rôle dans l'environnement

➔ **83 % des français** pensent qu'il est préférable de **préserver la nature** quitte à freiner le développement économique et les transports dans leur région

96%
DES FRANÇAIS

considèrent la nature comme un lieu de bien-être et de ressourcement

POLICE

Les rapports avec les agriculteurs se tendent

Le récent rapport Massat, du nom de la députée de l'Ariège qui pilote la mission, suscite l'inquiétude chez les agents de la police de l'environnement. L'étude a en effet été commandée par le Premier ministre Manuel Valls pour évaluer le déroulement des contrôles de l'Etat sur les exploitations agricoles. Encore provisoire, il recommande le désarmement de l'Onema pour le contrôle des agriculteurs. Il arrive dans un contexte où les agriculteurs rejettent de plus en plus la pression des contrôles émanant des différentes structures (DDTM, Onema, MSA, douanes, France-Agrimer...). Du côté des agents de l'Onema, les inquiétudes ont été renforcées par les déclarations faites par le Premier ministre lors du Congrès de la FNSEA, marquant sa volonté de suivre en grande partie les recommandations du rapport. • odile.cruz@onema.fr

RECHERCHE

Les ruminants victimes du réchauffement

L'ensemble des ruminants européens a disparu il y a 24,5 millions d'années à la suite d'un important changement climatique. C'est ce qu'indique une étude publiée en février dans la revue PLOS ONE et menée par un chercheur du Centre de recherche sur la paléobiodiversité et les paléoenvironnements (CR2P - Muséum national d'histoire naturelle/CNRS/UPMC). Elle met en évidence l'impact catastrophique d'un changement climatique passé sur les faunes européennes de ruminants, il y a environ 24,5 millions d'années. • journals.plos.org

FORUM

Compensation : démarches intéressantes mais dispositifs encore insuffisants

Les 350 participants du Forum des gestionnaires du 1^{er} avril dernier ont échangé sur le thème « éviter, réduire, compenser ». Si les dispositifs existants ne paraissent pas encore satisfaisants aux gestionnaires, certaines initiatives vont dans le bon sens : charte éthique des Cen, anticipation de la compensation, utilisation des SRCE pour améliorer l'utilité des restaurations. Des questions occupent encore les réseaux de gestionnaires, notamment celle de l'additionnalité (la compensation doit financer du supplémentaire et non du courant), ou le manque d'expérience sur la compensation des « plans-programmes ».

• Voir aussi page 20 la réaction de Serge Müller.

Présentations et enregistrements
forumdesgestionnaires.espaces-naturels.fr/2015

EUROPE

Évaluez les directives européennes

Fitness check, c'est le nom de code de l'enquête menée par la commission européenne auprès des citoyens pour évaluer les directives Oiseaux et Habitat Faune Flore. • www.petitlien.fr/fitnesscheck

L'actu des espaces naturels sélectionnée pour vous sur Scoop.it

DocAten

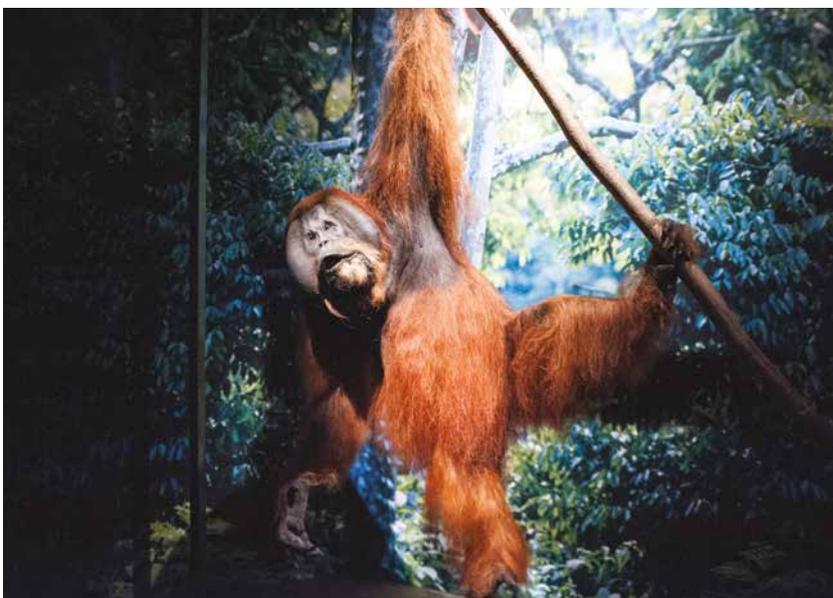


PÉDAGOGIE

Testez vos connaissances ornithologiques sur Cui cuizz

Mésange à longue queue, bergeronnette printanière, troglodyte mignon ? Il n'est pas toujours aisé de mettre un nom sur ces petites bêtes à plume. S'amuser à les identifier pour mieux les protéger, tel est le pari de ce jeu en ligne créé par la LPO. Développé par des bénévoles sur un mode participatif et accessible gratuitement sur internet, Cui cuizz s'adresse à tous. Il permet d'apprendre à identifier 120 oiseaux communs à travers leurs caractéristiques physiques et leur chant. Serez-vous sur le podium ? • jeu-ornithologie.fr

EN IMAGE



© Bernard Suard/MÉDÉE-MLETR

Exposition grands singes du MNHN

Guidés par les scientifiques, qui partagent leur travail sur le terrain, les visiteurs découvrent la vie des grands singes au sein de la forêt tropicale mais aussi les graves menaces qui pèsent aujourd'hui sur eux. Une exposition du Muséum national d'histoire naturelle mise en son par Boris Jollivet, audionaturaliste (voir *Espaces naturels* n°47). • Jusqu'au 21 mars 2016 au Jardin des plantes Grandssinges.fr
www.mnhn.fr/fr/expositions-evenements



MILIEUX

La cartographie des cours d'eau est lancée

Les préfets doivent recevoir une instruction de la part du ministère de l'Écologie concernant l'identification et la cartographie des cours d'eau de métropole. Il leur est demandé d'établir pour fin 2015 des cartographies locales couvrant les deux tiers du territoire, d'élaborer des guides pratiques d'entretien des cours d'eau pour les riverains, et de faire adopter une charte contrôleur-contrôlé afin de mieux faire comprendre le travail de la police de l'eau. Ces cartographies départementales alimenteront à leur tour la base de données Topage, futur référentiel hydrographique national, qui se substituera à l'horizon 2019 à la base Carthage. •

www.developpement-durable.fr

TEXTO

Toute la
biodiversité
EN UN MOOC
petitlien.fr/mooc

INTERNATIONAL

Un appel pour la plus grande aire protégée de la Méditerranée

C'est la survie du sanctuaire Pelagos (4% du bassin méditerranéen) qui est en jeu, selon 18 ONG (dont le WWF, l'UICN, MedPan et la Fondation Prince Albert II de Monaco). Ils lancent conjointement un appel pour :

- retrouver l'ambition qui a conduit à la création en 1999 du Sanctuaire Pelagos et lui donner un nouvel élan en augmentant les ressources nécessaires à son bon fonctionnement et en améliorant sa gouvernance pour une vraie gestion internationale ;
- renforcer leur collaboration et honorer leurs engagements internationaux.

La révision du statut ASPIM (aire spécialement protégée d'importance méditerranéenne) fait en effet craindre aux acteurs une remise en cause de son existence. • www.wwf.fr

DROIT

Publication du rapport d'évaluation de la police de l'environnement

Publié en février, ce rapport s'attache à proposer des recommandations sur trois axes. Tout d'abord, la difficile simplification de cette police, qui recouvre des réalités très diverses. Ensuite, les conditions d'amélioration de son efficacité. Enfin, son renforcement par un travail sur des orientations de stratégie, de méthodologie d'action, et d'organisation des services.

Évaluation de la police de l'environnement : Rapport CGEDD n° 008923-01, IGSJ n°38/14, IGA n° 14121-13071-01, CGAAER n° 13106

Par ailleurs, la très attendue **circulaire du 21 avril 2015 relative aux orientations de politique pénale en matière d'atteintes à l'environnement** (NOR : JUSD1509851C) a été publiée en avril. Destinée aux Parquets, elle souligne notamment l'importance de procureurs référents en environnement, la nécessité d'un travail en lien avec les plans de contrôle, ainsi qu'avec les associations de protection de l'environnement. En annexe figure un modèle de protocole d'accord relatif au traitement des atteintes à l'environnement. • **Sophie Heyd, juriste Aten**

À VOS CRAYONS

Dessine-moi LE "SAUVAGE"

Lecteurs d'*Espaces naturels*, vous qui aimez la nature, comment voyez-vous le sauvage ? Qu'est-ce qu'il vous inspire ?

Nous préparons un dossier sur le sujet, **vous pouvez participer !**

**UN AN D'ABONNEMENT À GAGNER
ET UNE PUBLICATION DANS NOS COLONNES EN 2016**

Envoyez vos dessins accompagnés de vos coordonnées à :
revue@espaces-naturels.fr ou par courrier postal
à Espaces naturels Aten, 2 place Viala 34060 Montpellier cedex 2

L'envoi implique l'autorisation de publier dans la revue et sur le site internet de la revue.

TAAF

Isolés mais menacés

Les espèces vivant dans les zones isolées de la planète ne sont pas à l'abri de l'impact des activités humaines. C'est ce que montrent les nouveaux résultats de la Liste rouge des espèces menacées en France, consacrés aux oiseaux, aux mammifères et aux reptiles des Terres australes et antarctiques françaises (TAAF). Espèces introduites par l'homme, rats et pêche à la palangre exercée de façon intensive dans les eaux internationales représentent un danger pour les oiseaux et les mammifères marins. •

florian.kirchner@quicn.fr

TERRITOIRE

Valoriser les actions pour les paysages

Acteurs des territoires, contribuez au recensement de vos actions sur www.1000paysages.gouv.fr •

POLITIQUES PUBLIQUES

Un PNA pour les pollinisateurs

Le premier plan national d'actions en faveur des abeilles et pollinisateurs sauvages « France Terre de Pollinisateurs » a été présenté en mai en Conseil des ministres. Il fait l'objet d'une enquête publique en ligne jusqu'au 31 juillet. • petitlien.fr/PNApoll

GIRONDE ET PERTUIS

Le Parc naturel marin est créé

Le décret de création du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a été publié en avril dernier. Il couvre 6 500 km² d'espace marin sur la façade atlantique. Il s'étend sur environ 800 km de côtes sur trois départements (Vendée, Charente-Maritime, Gironde). C'est le plus grand parc naturel marin hexagonal, à ce jour, et le septième à être créé. • www.aires-marines.fr

CORSE

La Réserve de biosphère du Fango, première du développement durable

Le PNR et la Réserve de biosphère du Fango ont fait remplir aux associations et habitants de Galeria le questionnaire du baromètre du développement durable. C'est la première commune de Corse à se prêter à l'exercice qui permet de dégager une image globale de la situation du développement durable. Remplir le questionnaire collectivement fait partie du dialogue autour du sujet et permet de partager les pratiques vertueuses. Les réponses sont affichées et soumises pour avis à la population avant d'être mises en ligne sur le site dédié. • www.barometredudeveloppementdurable.org



© Phi-Gastrein

GRANDS SITES

La nature sans voiture

C'est ce dont rêvent les Grands Sites de France en organisant les « escapades nature sans voiture ». L'objectif est de montrer qu'il est facile d'explorer ces paysages exceptionnels en utilisant uniquement des modes de déplacements doux (vélo, train, marche, bateau...). Pour le prouver, un site internet détaille les voyages de Pierre, qui s'est rendu successivement dans 6 Grands Sites depuis la région parisienne sans jamais utiliser la voiture. Les escapadeurs sont invités à partager leur expérience.. • www.escapadesnature-sansvoiture.fr

MONTAGNES

Participez au diagnostic Phénoclim

2015 sera-t-elle précoce ou tardive ? Particuliers, scolaires et enseignants, professionnels de la montagne et de l'environnement, gardes d'espaces protégés, accompagnateurs, associations, entreprises..., tous peuvent participer aux recherches sur la biodiversité et le changement climatique sans connaissance ou compétence naturaliste pré-requise avec le programme de sciences participatives Phénoclim.

Pour la 11^e année consécutive, les bénévoles reprennent leurs observations de la faune et la flore des Alpes, des Vosges, du Massif central et des Pyrénées. Date de floraison du noisetier, de débourrement du mélèze ou de feuillaison du frêne, autant d'évènements saisonniers que les chercheurs du CREA (Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude) rapprochent ensuite de leurs relevés climatologiques pour étudier l'impact du changement climatique sur la végétation en montagne. La phénologie, étude des phénomènes saisonniers, est en effet l'un des indicateurs les plus directs et les plus pédagogiques du changement climatique. • www.phenoclim.org et www.naturefrance.fr/sciences-participatives



Aline Bué,

garde du littoral au Conseil départemental du Nord

« C'est important
le côté représentation.
On est les ambassadeurs
de la biodiversité. »

BIOGRAPHIE

Naissance la même année que le Conservatoire du littoral (1975)
Enfance près de Zuydcoote (scouts et équitation)
1995 DEUST techniques de la mer et du littoral
1997 entrée au CG 59 comme garde du littoral
2004 et 2006 naissances de ses filles
2008 chef d'équipe •

«Ça devrait être obligatoire d'avoir été garde quand on est responsable d'équipe. D'avoir porté l'uniforme.» Aline Bué est passée chef, justement, il y a 7 ans, après 9 ans sur le terrain comme garde. «C'est un atout d'avoir été garde. Et je porte toujours l'uniforme!» Un métier qu'elle a choisi précisément pour être dehors, et même, si possible, pour monter à cheval. «Quand on est à cheval, les gens viennent vers nous, le contact se fait plus facilement. C'est important ce côté représentation. Il faut se montrer, faire passer les bons messages. On est les ambassadeurs de la biodiversité.» Le contact avec le public, c'est ce qui semble l'animer profondément, ainsi que les liens avec son équipe. Elle passe un maximum de temps avec les gardes : dans la Réserve naturelle nationale de

la dune Marchand, dune Dewulf, dune du perroquet et dune fossile. 800 ha de dunes flamandes propriétés du Conservatoire du littoral et gérées par le département. Ce qui impressionne chez Aline, c'est sa capacité à mettre en valeur la force de chacun. Tout le monde semble trouver sa place dans le groupe, et la solidarité joue à plein. «On fait un travail dur, il faut être polyvalent, c'est physique. Quand on trouve une gagée de bohème en fleur, on prend des photos, on y va à plusieurs pour la voir. On se dit que c'est le résultat de notre travail. On est fiers». Elle parlera avec autant de fierté d'un nichoir-boîte fabriqué par un jeune en contrat aidé, que l'équipe a surnommé la Rémi-box (du nom du jeune inventeur). La boîte a trouvé place à l'entrée des sentiers pour stocker les documents disponibles pour les promeneurs. La cohésion d'équipe, on la sent à cette façon de valoriser chacun, mais aussi au nombre impressionnant de fois qu'elle dit «on», alors qu'elle dit si rarement «je». Si chacun a sa sensibilité (botanique, ornithologie, mais aussi machines ou animation), le quotidien est dur pour tout le monde. La première qualité pour faire le métier, selon elle, c'est la pédagogie, et juste après vient la patience, indispensable. Comme ailleurs, «on fait rattacher vingt fois le même chien, on écoute toujours les mêmes excuses pour le camping sauvage.» Mais le contexte local a aussi ses

particularités, à proximité de Calais : les bunkers servent de temps à autre de refuge à des migrants. Que faire alors? Les déloger? «On voit vraiment la misère humaine.» Les squatteurs apprennent à faire la différence entre les «bleus» de la police de l'air et des frontières et les «verts», qui ne «leur veulent pas de mal». L'équipe ne se sent pas en danger, mais que faire de sa préoccupation de la préservation des milieux, quand des vies humaines sont en jeu? «Ce n'est pas notre rôle, mais ça nous est arrivé d'aider un SDF qui vivait dans une tente sur notre secteur. On lui a pris rendez-vous chez une assistante sociale.» L'histoire finit bien, avec un logement pour l'intéressé, et l'on sent la fierté d'Aline d'avoir su trouver une solution humaine. Autre souvenir, qui a marqué les esprits, celui de l'échouage du Tricolore en 2003 : «en 24 heures, les oiseaux mazoutés arrivaient de partout. Il y a eu des appels à la mobilisation dans toute la région, jusqu'aux coiffeurs qui avaient fait don de sèche-cheveux et de serviettes. Pendant 4 mois, on a mis la gestion un peu en retrait pour aller aider à nettoyer et baguer les oiseaux à la SPA,» raconte-t-elle avec une passion communicative. • **MMB**

Vous connaissez un profil atypique ou sympathique dans un espace naturel ?
Envoyez-nous votre proposition de portrait à revue@espaces-naturels.fr

LES GENS



Anaïs Cheiron a pris le poste de direction de la Réserve naturelle de Camargue en janvier dernier où elle était chargée de mission

depuis 2010. anaïs.cheiron@espaces-naturels.fr



Mylene Musquet est la nouvelle directrice adjointe du Parc national de la Guadeloupe. mylene.musquet@guadeloupe-parcnational.fr



Nathalie Siefert prend la tête du service connaissance et gestion du patrimoine du Parc national du Mercantour. Elle était auparavant à la région Lorraine. nathalie.siefert@mercantour-parcnational.fr



Pascal Danneels, directeur des actions territoriales à la Fédération des Conservatoires depuis plus de 10 ans, rejoint la Chambre d'agriculture de la Manche en tant que responsable de pôle Territoires / Environnement. pdanneels@manche.chambagri.fr



Adeline Destombes a pris en juin le poste de chargée de secteur Gironde au sein du Conservatoire d'espaces naturels d'Aquitaine. Elle quitte la Fédération des conservatoires ainsi que le comité éditorial de la revue *Espaces naturels* où elle était responsable de la rubrique gestion patrimoniale depuis 5 ans.



Paul Delduc a été nommé directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au ministère de l'Écologie. Ancien conseiller de Delphine Batho, il était depuis quelques mois le commissaire général au développement durable. Il remplace Jean-Marc Michel, qui occupait ce poste depuis 2008 et qui prend sa retraite.

des mots pour le dire



DICTIONNAIRE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE ET DE LA CONSERVATION DE LA NATURE

Patrick Triplet - 722 Pages

Tous les mots de la nature dans un dico

Le but était de trouver la « définition la plus simple possible » sans être « totale et définitive ». « Crymnophile », en moins d'une ligne, « fragmentation » en deux pages, ou encore « outil de planification de la conservation » en deux pages et demi, mais « aire protégée » en plus de onze pages. Tous les termes utiles en matière de diversité biologique et plus généralement de conservation de la nature sont repris dans le *Dictionnaire de la diversité biologique et de la conservation de la nature*, de 722 pages.

Le but était de trouver la « **définition la plus simple possible** » sans être « **totale et définitive** »

La biodiversité (biodiversity) est expliquée clairement, et une approche de sa monétarisation, qui explicite les valeurs de la biodiversité proposée par les économistes, conclut que l'utilisation de ces méthodes de quantification de la valeur des biens et services d'un site particulier peut être très compliquée et exige souvent beaucoup de temps et de ressources ».

À l'image de ces manuels précédents¹, Patrick Triplet a mené, en équipe, un travail de fourmi, pour disposer aisément (le format pdf permet une recherche rapide !) de la définition la plus simple et la plus juste d'un terme ou d'une expression portant sur les aires protégées, leur gestion ou plus largement sur l'environnement. Une traduction de chaque terme en anglais en réjouira plus d'un ! Cette compilation est une première version, qui sera améliorée au fil des contributions. Que vous soyez enseignant, étudiant, juriste, gestionnaire d'aire protégée ou curieux de nature, prenez le temps de télécharger cet outil pratique... Et gardez donc ce dictionnaire à portée de clavier, pour découvrir des termes, utiliser le meilleur pour chaque situation, voire transmettre de nouveaux termes ou des précisions à l'auteur²... • **Bénédicte Lefevre**, Biotope, membre du Comité éditorial d'*Espaces Naturels*

(1) Manuel de gestion des aires protégées d'Afrique francophone, Manuel de gestion des oiseaux et de leurs habitats en zones côtières.

(2) Patrick.triplet1@orange.fr

À TÉLÉCHARGER SUR

www.petitlien.fr/dico-nature

À quand des décisions politiques qui prennent en compte l'environnement ?

Cynthia Fleury,
enseignant-chercheur en philosophie politique
(Université américaine de Paris et MNHN)



Alors que le climat occupe une partie de l'agenda politique de cette année, la philosophe déplore que les questions environnementales soient si peu intégrées aux décisions politiques.

Des solutions sont là, encore faut-il que les individus puissent trouver les capacités pour les mettre en place.»

Comment les questions environnementales prennent-elles place dans vos recherches en philosophie politique ?

Je travaille sur les outils de régulation démocratique, tant la réforme des institutions que celle des comportements citoyens. Au Muséum national d'histoire naturelle, j'ai travaillé sur la place de la nature dans le contrat social, la question des services écosystémiques, comment ils rendent notre citoyenneté capacitaire. La question environnementale m'intéresse au sens où elle nous invite à repenser l'État de droit. Les problématiques de justice environnementale, d'inégalités écologiques, les cercles vicieux entre manque de gouvernance démocratique, précarisation sociale et captation des ressources naturelles, m'intéressent également beaucoup. Ce sont-là des enjeux centraux pour toute société. D'où la question de savoir comment on peut créer une conscience plus commune à la question environnementale.

Il semble pourtant y avoir une prise de conscience générale, voir mondiale des enjeux ces dernières années...

Il existe, certes, un consensus, au niveau international sur l'enjeu civilisationnel que représente la question environnementale qui n'existait pas dans les décennies précédentes.

C'est même le seul agenda politique commun, global, que nous ayons. Mais le consensus est mou, si j'ose dire. On s'entend sur la nécessité de considérer l'enjeu climatique (son principe), mais très peu sur la transformation des pratiques afférentes. L'addiction à la croissance, au développement illimité et dérégulé, continue de faire peau neuve, via un faux affrontement entre environnement et lutte contre la pauvreté.

Vous constatez une sensibilisation différente entre la société civile et les décideurs ?

Depuis Rio, la société civile ne cesse d'être pionnière sur ces enjeux environnementaux. Un écart croissant d'expertise existe entre elle et les décideurs publics. En tant qu'enseignant-chercheur, je peux être amenée à les rencontrer, à leur exposer ce diagnostic, de manière à ce qu'ils prennent davantage en compte la nécessité d'intégrer dans les politiques publiques les normes environnementales. Nous pouvons aussi co-inventer des protocoles de participation démocratique autour de ces enjeux ; c'est ce qui se passe notamment en amont de la COP21. En règle générale, les individus sont plus conscients de l'importance des

enjeux environnementaux, ne serait-ce que parce qu'ils impactent plus directement leur santé, leur qualité de vie. En même temps, ils sont parfois découragés devant l'absence de pouvoir transformateur de la part des politiques, alors que l'enjeu environnemental nécessite pertinemment l'échelon collectif, national et international. Par ailleurs, je milite pour la création de temps citoyens dans les entreprises, autrement dit de la formation à la citoyenneté payée par les entreprises. Les entreprises doivent comprendre qu'elles possèdent une dimension publique, quel que soit leur domaine de production. •

Cynthia Fleury est l'auteur de *L'exigence de la réconciliation. Biodiversité et société* (avec Prévot-Julliard, Fayard, 2012). *La Fin du courage* (Livre de poche 2011), *Les pathologies de la démocratie* (Livre de poche 2009). À paraître *Les irremplaçables*, Gallimard, septembre 2015
cfleury@mnhn.fr

EN SAVOIR PLUS :

www.petitien.fr/cynthiafleury



© Eagle

AFRIQUE



Soutenir les actions locales pour lutter contre le trafic

Depuis plusieurs années, le trafic illégal d'espèces sauvages s'est intensifié. Au-delà de l'action des États, des mesures urgentes et répressives sont nécessaires à la survie des espèces. Le PPI mise sur des actions plus locales en appuyant les ONG africaines.

Le Programme de petites initiatives¹ (PPI) du Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) croit en une méthode d'action directe. À ce titre, il appuie la répliation par des ONG d'un modèle d'application de la loi sur la faune au Bénin, en Guinée et au Togo. En effet, les récents constats sont alarmants. Un éléphant tué toutes les 15 minutes depuis 2011, 1 215 rhinocéros (blancs et noirs confondus) abattus en 2014 sur une population

totale estimée à 25 000 individus, soit une augmentation du braconnage de cette espèce de 10 000% depuis 2007, 19 000 hippocampes séchés saisis à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle... Voici un exemple des chiffres inquiétants qui démontrent que le commerce illégal d'espèces sauvages n'a cessé de prendre de l'ampleur pour atteindre le 4^e rang des trafics illicites dans le monde, avec des bénéfices estimés à 19 milliards de dollars par an. Et ce,

malgré les efforts de conservation réalisés par les États et les organisations internationales de protection de la nature, et malgré la mobilisation de la communauté internationale avec la multiplication de conférences, de déclarations et d'accords internationaux (le sommet de l'Élysée pour la paix et la sécurité en Afrique en 2013, la conférence sur le commerce illégal d'espèces sauvages en 2014 à Londres et en 2015 à Kosane). D'où le

Les principaux obstacles sont la **corruption, le trafic d'influence, le manque de communication, et parfois même le manque de volonté ou de moyens**

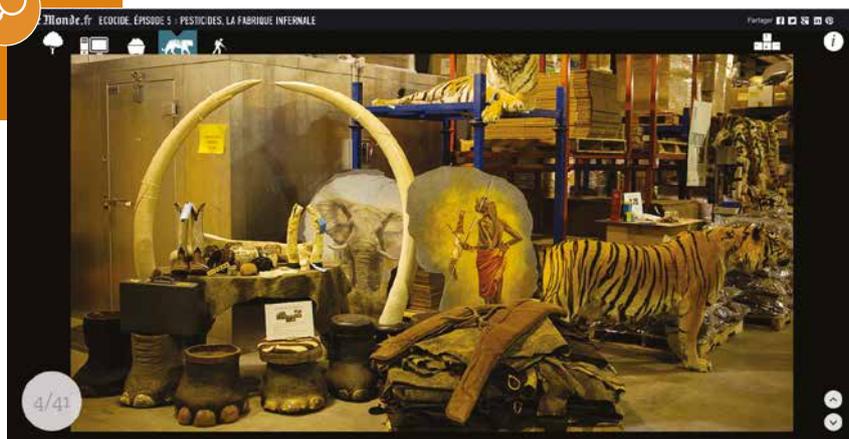
principe du PPI, qui soutient trois ONG appartenant au réseau Eco Activists for Governance & Law Enforcement (Eagle). Les fondateurs du réseau d'activistes Eagle sont partis du constat que des dispositions légales interdisent l'abattage et le commerce de certaines espèces mais que la faible application de la loi ne permet pas de freiner ces activités. Les principaux obstacles sont la corruption, le trafic d'influence, le manque de communication et de collaboration entre agences gouvernementales, et parfois même le manque de volonté ou de moyens, voire de capacités. Pour ces raisons, les membres du réseau Eagle travaillent en étroite collaboration avec les autorités nationales pour les former à la bonne application de la loi mais aussi plus directement pour qu'elles puissent arrêter et juger les trafiquants (l'ONG n'ayant naturellement pas mandat pour cela). La dimension internationale de ces trafics implique aussi la collaboration d'Eagle avec des instances internationales comme les autorités de la gestion de la Cites (Convention on International Trade in Endangered Species), UNODC (United Nations Office on Drugs and Crime) et Interpol.

REPÈRE

Objectifs clés du projet

- Renforcement de l'application de la loi sur la faune dans 7 pays
- Réplication dans 2 pays supplémentaires
- Arrestations de 350 trafiquants majeurs
- Formation de 500 agents forestiers, des forces de l'ordre et des magistrats sur l'application des lois sur la protection de la faune
- Diffusion de 1 000 articles de presse, internet, émissions TV, news/brèves/interviews à la radio sur l'application de la loi sur la faune

www.uicn.fr/Programme-Petites-Initiatives.html



Braconnage : un web reportage du *Monde* à ne pas manquer

Le Monde publie une série de cinq reportages qui racontent une nouvelle forme de délinquance désormais prisée par les réseaux mafieux : la criminalité environnementale. Ce projet éditorial résolument bimédia propose une mise en forme pensée pour le web de grande qualité. Cinq enquêtes – bois de rose ; déchets électroniques ; mines illégales ; tigres ; pesticides contrefaits – ont conduit les journalistes dans une dizaine de pays différents, de la Malaisie aux États-Unis. Originalité de la démarche, aussi, car les journalistes ont travaillé en étroite collaboration avec une équipe de juristes internationaux pilotée par Laurent Neyret, professeur de droit à l'université de Versailles, qui a théorisé le concept d'écocide, et dont vous retrouvez un article dans ce dossier d'*Espaces naturels*, p. 37. • <http://petitlien.fr/ecocide>

L'OPÉRATION DÉBUTE PAR L'INFILTRATION D'UN RÉSEAU

Le modèle développé par Eagle se base sur le programme d'activités suivant : réalisation d'enquêtes, d'opérations d'arrestation, de suivi juridique et de couverture médiatique relatifs au trafic de faune sauvage.

Concrètement, une opération débute par l'infiltration d'un réseau de trafiquants en se faisant passer pour un intermédiaire. Lors de la transaction, les forces de police, prévenues par l'ONG, arrêtent le trafiquant. Un de leurs juristes collabore avec le ministère en charge de la faune ainsi que les procureurs et magistrats dans l'analyse juridique des dossiers puis assiste au procès pour suivre le verdict. L'ONG s'assure ensuite de l'application des peines en rendant visite aux trafiquants en prison chaque semaine. L'opération fait enfin l'objet d'une large communication dans les médias locaux et nationaux afin de sensibiliser les populations et dissuader les trafiquants.

Fort de ses treize ans d'expériences, Eagle est désormais actif dans dix pays d'Afrique² et a déjà permis l'arrestation

de plus de 1 000 trafiquants dont la majorité a été condamnée à des peines de prison. Le PPI a donc décidé de poursuivre son appui au réseau en soutenant ses activités dans sept pays d'Afrique (Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Sénégal et Togo) et en développant leur modèle dans deux nouveaux pays.

Malgré les bons résultats obtenus par les actions menées dans le cadre de ce programme, cela ne suffit pas à endiguer le braconnage. Les conférences et accords internationaux restent nécessaires notamment pour sensibiliser les populations et limiter la demande de ces produits issus d'espèces protégées et menacées d'extinction. • **Paul Estève**, UICN, paul.esteve@uicn.fr

(1) Créé en 2006, ce programme du FFEM et géré par le Comité français de l'UICN a pour objectif de renforcer la contribution de la société civile des pays d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique Centrale et de Madagascar à la préservation de l'environnement mondial tout en améliorant les conditions de vie des populations locales.

(2) Bénin, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée, Kenya, Ouganda, République centrafricaine, Sénégal et Togo.



ETHNOLOGIE

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX ET LA BIODIVERSITÉ : RETOURS D'EXPÉRIENCES

La fédération des parcs naturels régionaux de France vient d'éditer, avec le soutien du MEDDE

et de GRTgaz, un document de 16 pages *Les Parcs naturels régionaux et la biodiversité : retours d'expériences*. Une vingtaine d'initiatives innovantes y sont décrites et des partenaires des PNR témoignent. Les PNR montrent notamment leur savoir-faire dans la prise en compte de la biodiversité dans les politiques territoriales : agriculture, urbanisme, gestion forestière, énergie, aménagement du territoire, risques, tourisme... • www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr



TERRITOIRE

PARC NATUREL RÉGIONAL DES GRANDS CAUSSES

Au gré des lieux et des rencontres, au fil des pages de cette échappée

verte, la lumière des photographies exalte les surprenants contrastes et captive l'imagination. L'approche historique et sensible des textes guide les pas du lecteur et l'invite à la réflexion. Car, entre indispensable préservation et nécessaire développement, plus que jamais, une autre vie s'invente ici, depuis 20 ans. • **Pierre-Marie Terral, Arnaud Späni** – Éditions Privat – 162 pages – 32 euros

PRATIQUE



DES AUXILIAIRES DANS MON JARDIN

Le jardinier a de nombreux alliés et quelques ennemis... Une liste illustrée et quasi exhaustive de la faune du jardin est

dressée : des plus petits aux plus gros. Il précise le rôle de chacun au jardin et donne tous les conseils pour les attirer, les loger et les nourrir. L'équilibre du jardin est alors respecté et celui-ci devient un lieu plein de vie ! • **Blaise Leclerc, Gilles Leblais** – Éditions Terre vivante – 132 pages – 14 euros



PRATIQUE

GUIDE PRATIQUE DES RÉCIFS ARTIFICIELS EN LANGUEDOC-ROUSSILLON

Destiné aux gestionnaires de milieux marins, aux collectivités désireuses d'immerger des récifs artificiels ainsi qu'aux

bureaux d'études, il apporte les connaissances nécessaires et accompagne pas à pas dans les démarches d'immersion.

Très largement illustré par des exemples concrets et des retours d'expériences, c'est un document de référence grâce à la contribution de nombreux experts. • **Cépralmar, région Languedoc-Roussillon** – à télécharger sur le site www.cepralmar.org

ÉDUCATION

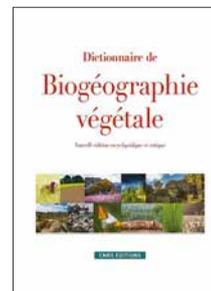


LAISSEZ-LES GRIMPER AUX ARBRES

Ce livre est un entretien en pleine nature. Chemin faisant, Louis dévoile une expérience étonnante et des propositions éducatives originales, parfois mêmes provocatrices. Il est formel : « Pour que les enfants comprennent le monde et développent leur intelligence, faites-les grimper aux arbres et courir dans les bois ».

L'essentiel est le respect que chacun doit porter aux autres. • **Élise Bancon-Dilet, Louis Espinassous** – Presse d'Île-de-France – 144 pages – 9,60 euros

TECHNIQUE



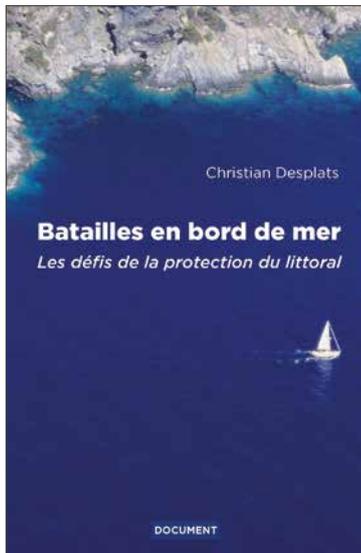
DICTIONNAIRE DE BIOGÉOGRAPHIE VÉGÉTALE

Le vocabulaire de la biogéographie reflète la palette des paysages végétaux de la planète, et la diversité des disciplines auxquelles les biogéographes font appel dans leur pratique. Une équipe de géographes,

ethnobiologistes, linguistes ou botanistes, a assuré le contrôle et la rédaction de cet ouvrage regroupant la majeure partie de la terminologie soit plus de 10 000 définitions. • **Coordonné par Antoine Da Lage, Georges Métailié** – CNRS Éditions – 962 pages – 49 euros

LA PHRASE

Frère de la côte

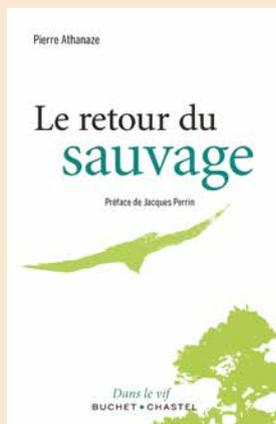


aussi comme un Frère de la Côte, un de ces corsaires chargés autrefois de partir en course, de monter à l'abordage pour son pays. Lisez « Batailles en bord de mer », et « les dessous de l'affaire de la Bastide blanche », les secrets d'Octopus ou l'attentat sur la presqu'île n'auront plus de secret pour vous ! *Lu par Naïk Faucon.* • **Christian Desplats – Document – 274 pages – 15 euros – www.batailles-en-bord-de-mer.com**

*Christian Desplats a mené pendant plus de vingt ans de nombreuses négociations pour le Conservatoire du littoral en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Affrontements et belles rencontres, victoires et trahisons, promesses et menaces, le livre de Christian Desplats* se lit comme une suite de nouvelles policières haletantes, racontées avec rigueur et sans concession. L'apparente sérénité du récit contraste avec la violence des situations. Il s'agit pourtant d'histoires vraies. Celles de quelques tentatives, souvent réussies, pour préserver les plus beaux sites naturels des bords de la Méditerranée. Aujourd'hui libéré de ses obligations de réserve, l'auteur nous y parle du métier de délégué du Conservatoire du littoral qu'il a exercé avec passion pendant plus de vingt ans en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il s'y décrit comme un « agent immobilier de la nature », mais s'imagine

LE MOT



« Sauvage »

Depuis quelques années on observe « le retour » d'un certain nombre d'espèces autrefois parmi les plus menacées en Europe, et dont certaines étaient éteintes ou quasi-éteintes en France. Ce livre en fait le constat en faisant bien la distinction entre le retour naturel de certaines espèces comme le loup et d'autres qui représentent plutôt le résultat des opérations de réintroduction et de renforcement

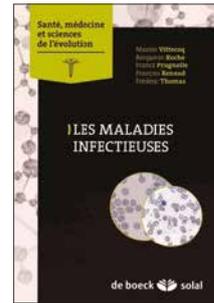
de populations. À travers l'histoire de ces « belles réussites » l'auteur replace le retour de la faune sauvage dans une réflexion contemporaine sur la (ré-)affirmation du sauvage, de la naturalité et du libre déroulement des processus naturels. En toile de fond, un mouvement de conservation qui vise le ré-ensauvagement des territoires : le « rewilding ». C'est un petit livre d'espoir. Mais aussi, c'est un livre qui invite à se poser des questions de fond. Qu'est-ce que cette nature dite « sauvage » ? Est-ce utopique, surtout en Europe, de penser un tel retour ? Comment faire accepter le retour de la grande faune ? Comment laisser une (leur) place à ces espèces ? Comment, et faut-il, gérer cet espace ? *Lu par John Thompson* •

Pierre Athanaze – Buchet-Chastel – 117 pages – 12 euros

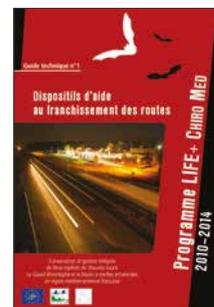
SANTÉ

LES MALADIES INFECTIEUSES

Consacré aux liens entre l'écologie et l'évolution de nos interactions avec les agents infectieux et



les pathologies, l'ouvrage relate les étapes majeures franchies et le chemin restant à parcourir pour que ces applications se généralisent. Ce livre collectif transdisciplinaire nous invite à porter un nouveau regard sur les maladies infectieuses et les moyens de limiter leurs impacts. • **Élise M. Vittecoq, B. Roche, F. Prugnolle, F. Renaud, F. Thomas. – Éditions De Boeck Solal – 361 pages – 41 euros**



GUIDE TECHNIQUE

DISPOSITIFS D'AIDE AU FRANCHISSEMENT DES ROUTES

Les guides techniques développés dans le cadre du programme LIFE+ Chiro Med coordonné par le Parc naturel régional de Camargue sont destinés à un public spécialisé. Chaque guide aborde un thème précis résultant de la synthèse des résultats des actions menées dans le cadre du programme. Celui-ci aborde le sujet de la construction d'infrastructures et ses conséquences sur les chauves-souris. • **Auteurs multiples – 56 pages – à télécharger sur www.lifechiromed.fr**



Se mobiliser contre l'extinction d'expérience de nature

Le point de vue de **Anne-Caroline Prévot**

Chercheur CNRS au Centre d'écologie et des sciences de la conservation (CESCO) au Muséum national d'histoire naturelle.

« Imaginez que votre nourriture favorite est la seule source d'un nutriment essentiel et que sans lui chacun souffre d'asthme léger et d'une augmentation du stress. Maintenant, imaginez une génération de gens qui a grandi dans un monde où cet aliment n'existe pas [*Je rajouterais : « ou qu'il n'est plus considéré comme comestible »*]. Dans ce monde, les gens ne se sentent pas privés de cette nourriture si goûteuse (cela n'a jamais été dans l'esprit de quiconque qu'elle pouvait exister) et ils auront accepté l'asthme léger et le stress comme la condition humaine normale. La nature est comme cette nourriture ».

C'est avec ces mots (traduits de l'anglais) que le psychologue Peter Kahn définit en 2002 l'amnésie environnementale générationnelle¹. Comme il s'intéresse aux liens entre nature et bien-être mental des humains, l'auteur continue son argumentation en citant un grand nombre d'études indiquant que la nature a des effets bénéfiques pour le bien-être physique, cognitif et émotionnel des individus.

Mais nous pouvons facilement étendre cette hypothèse à la conservation de la biodiversité. Cela a été fait par les écologues R. Pyle et J. Miller², quand ils parlent d'extinction de l'expérience de nature, qu'ils ont surtout appliquée en milieu urbain. L'idée est la suivante : de génération en génération, les jeunes vivent de moins en moins

en contact avec la nature (parce qu'il y en a moins et parce que leurs modes de vie limitent ces contacts), au moment même où ils construisent leur identité. La part de leur identité qui intègre leurs relations intimes à leur environnement naturel diminuerait donc de génération en génération. Pas à cause d'un manque d'éducation, mais à cause surtout d'une baisse d'occasions et d'envies d'expérimenter la nature sans contrainte, librement et de façon personnelle.

Les programmes de science participative proposent de partir à la découverte de la biodiversité de façon non contrainte

Les conséquences de cette diminution apparaissent à l'âge adulte : avec une identité environnementale plus faible, ils sont moins en demande de nature dans leur vie quotidienne, ils l'intègrent moins dans leurs actions. L'extinction de l'expérience de nature peut donc avoir des effets insidieux et profonds sur la protection de la nature et de la biodiversité, profonds car ils ne concernent pas uniquement les acteurs engagés dans cette question, mais tous. Or si nous ne tenons pas compte collectivement de la biodiversité dans nos modes de vie, alors nous allons en souffrir.

De nombreux travaux de psychologie de la conservation³ indiquent à quel point les expériences vécues dans l'enfance, mais aussi au cours de la vie adulte, importent dans la construction de l'identité environnementale de chacun. Expériences de contact avec la nature, individuellement ou avec des proches, librement et sans contrainte.

Comment donc donner des occasions d'entrer en contact avec la nature ? Évidemment, tous les programmes d'éducation relative à l'environnement, dans le cadre scolaire ou à l'extérieur de l'école (notamment les espaces naturels), restent indispensables pour apporter de la connaissance. Mais ils ne suffisent pas.

Les programmes de science participative, en demandant à des volontaires de collecter des données de suivis de biodiversité pour aider la science, proposent en même temps de partir à la découverte de cette biodiversité de façon non contrainte (on s'engage à suivre le protocole de suivi, pas à développer des connaissances sur la biodiversité). Mais pour aller plus loin, pourquoi ne pas aussi faciliter davantage les contacts des citoyens avec la nature, ne serait-ce qu'en mettant plus de lieux de nature à disposition des citoyens, en leur faisant confiance ?

Or en France, si un grand nombre de lieux de nature sont ouverts au public (forêts domaniales, espaces naturels



© Anne-Caroline Prévot

sensibles, parcs urbains, etc.), les usages dans ces espaces restent souvent très réglementés. Dans les espaces urbains, qui accueillent la majorité des Français, ces restrictions sont particulièrement visibles. Les conditions évoquées par les autorités locales sont souvent : « Il risquerait d'y avoir trop de dégâts », « il faut d'abord éduquer aux enjeux de conservation »⁴. Cette organisation descendante du lien à la nature, tellement typique des organisations françaises, me semble faire partie du problème. Mais elle est très confortable et rassurante pour les scientifiques, les gestionnaires et les décideurs !

Face à la gravité de l'extinction de l'expérience de nature, il est pourtant urgent, évidemment de ralentir la minéralisation des espaces, mais aussi de mettre à disposition des citoyens un plus grand nombre de ces lieux de nature, pour des usages et des pratiques variés. De plus, pourquoi ne pas accepter ou inventer de nouveaux types de gouvernance locale de ces espaces ? Les parcs urbains de Berlin sont par exemple co-construits avec des comités d'usagers, restent ouverts en permanence et n'ont pas

d'interdictions notables d'usages, sans que les berlinois aient un rapport à la nature si différent des parisiens⁵. C'est une responsabilité politique, mais qui demande aussi un repositionnement des acteurs sociaux notamment les scientifiques et les experts : s'ils restent responsables de l'offre de formation à la biodiversité, ils pourraient la mettre en œuvre en faisant de la biodiversité un merveilleux exemple de la complexité défendue par E. Morin. Ils pourraient aussi se positionner non plus en tant que porteurs d'une objectivité (souvent fantasmée), mais en tant que scientifiques citoyens, qui apportent certains éléments que d'autres n'ont pas, mais qui sont aussi porteurs de sensibilité, de valeurs et d'enjeux à défendre et négocier avec les autres.

Laisser une place à la nature dans la construction de nos identités

Alors, nous, citoyens du monde occidental, si nous avons plus d'occasions d'entrer en contact avec la nature de façon non contrainte, nous pourrions sans doute laisser une

place à la nature dans la construction de nos identités. La nature pourrait alors peut-être s'inscrire facilement dans nos choix de vie, dans nos choix professionnels, dans nos relations sociales. Avec ce nouveau socle commun de négociation, nous pourrions aussi inventer de nouvelles formes de gouvernance. •

Anne-Caroline Prévot

[1] Kahn, P.H. 2002. Children's affiliations with nature: structure, development, and the problem of environmental generational amnesia. In P. H. Kahn & S. R. Kellert (Eds.), *Children and nature: psychological, sociocultural, and evolutionary investigations*, pp. 93-116. MIT Press.

[2] Miller, J.R. 2005. Biodiversity conservation and the extinction of experience. *Trends in Ecol. Evol.* 20, 430-434.

[3] Champ de recherche engagée qui se développe surtout dans les pays anglo-saxons. Voir Clayton 2012 (dir). *Handbook of Conservation Psychology*, Oxford University Press.

[4] Skandrani et Prévot 2015. Beyond green-planning political orientations: contrasted public policies and their relevance to nature perceptions in two European capitals. *Environmental Science and Policy*, sous presse

[5] Op.cit.

Unité et diversité du vivant

Deux expressions sont apparues au cours du XX^e siècle dont on n'a peut-être pas suffisamment remarqué combien elles formaient un couple d'opposés. Du côté de la biologie *in labo*, l'unité du vivant, est celle qui célèbre la découverte inouïe du fait que tous les vivants partagent les mêmes briques élémentaires de base, à savoir les quatre types de nucléotides symbolisés par les lettres A, T, G, C, composants des ADN de leurs gènes.

Du côté de l'écologie, *in vivo* donc, et cela plus récemment, la biodiversité est venue à l'inverse signifier, par cette expression en forme de tautologie, que la vie était la diversité de la vie. La biodiversité étant comme on le sait, le mot valise inventé pour récapituler les trois diversités, génétique, spécifique et écologique. Deux expressions, donc, qui disent, d'un côté que tous les vivants partagent un même, tandis que de l'autre, qu'il n'y a de vie que pour autant que les vivants sont divers. À proprement parler,

l'une et l'autre de ces expressions sont vraies ; elles n'engagent pourtant pas du tout aux mêmes conséquences. C'est que sous le même mot de vie, elles ne parlent pas de la même chose. Pour la première, le vivant dont il est question est celui que constitue l'ensemble contemporain des formes connues de son existence qui partagent toutes un même bagage qu'elles ne font qu'arranger différemment les unes les autres (le stock demeure). Pour la seconde, au contraire, le vivant dont il est question est celui qui a été constitué par tous les arrangements passés, mais dont il n'est plus certain qu'ils puissent se perpétuer et continuer à se différencier à l'avenir (la pérennité du flux, de ses mutations et adaptations futures sont en péril). Au lieu que l'unité du vivant sonne comme une découverte et renvoie à une promesse, celle de la possibilité combinatoire artificielle, au contraire l'apparition du mot biodiversité pointe un problème.

Toutefois, par-delà cette opposition,

l'important est peut-être ailleurs. Que les tenants de l'action sur le vivant *in labo* comme ceux de sa préservation *in vivo* ne doutent pas que l'enjeu futur se tient dans sa gestion, qui commence par sa numérisation généralisée à laquelle ils contribuent ardemment les uns autant que les autres.

Apologue. Sachant qu'une analogie est un rapport entre deux rapports, et que, selon cette définition, elle possède une indéniable vertu heuristique, on donnera à méditer la proposition suivante : ce qui au XIX^e siècle a opposé les tenants du socialisme aux tenants du capitalisme, et qui n'était pas mince, était pourtant sans doute beaucoup moins fort que ce qu'ils avaient implicitement en commun : une même foi partagée dans cette idée que les progrès de la science et de la technique allaient faire le bonheur de l'humanité. • **André Micoud**, sociologue, membre du comité d'orientation de l'Aten

Une 4^e étape après la séquence ERC : renoncer en cas d'impossibilité de compensation satisfaisante ?

La séquence « Éviter - Réduire - Compenser » est maintenant devenue la règle pour tous les projets d'aménagement ayant des impacts sur la biodiversité et les habitats naturels. Cette séquence consiste d'abord à rechercher les possibilités d'évitement (déplacement ou modification du projet) dans l'objectif de ne pas impacter des habitats remarquables (zones humides par exemple) et/ou les espèces patrimoniales présentes, en particulier les espèces protégées au titre du code de l'environnement (article L-411-1), pour lesquelles toute destruction d'individus ou dégradation de leurs habitats est soumise à une demande de dérogation à l'interdiction de leur destruction. La 2^e étape correspond à une réduction de l'impact par des adaptations du projet visant à en minimiser les impacts directs ou indirects sur ces espèces protégées et/ou habitats remarquables. Après ces deux premières étapes, on en arrive aux « impacts résiduels », qu'il convient alors de compenser par des actions

de génie écologique (restauration, gestion conservatoire) et des mesures d'accompagnement (foncières, contractuelles, réglementaires), ayant pour objectif de maintenir ou rétablir un état de conservation favorable des espèces et/ou des habitats impactés par le projet.

Dans certaines situations, il arrive que, malgré tous les efforts déployés, cette compensation ne soit pas possible (impossibilité de restauration d'habitats et/ou de populations d'espèces dans leurs habitats, absence de foncier approprié et disponible pour la mettre en œuvre) et ne permette donc pas de « contrebalancer » l'impact négatif du projet. Dans ces situations, la logique de la réglementation (articles L-411-1 et 2 du code de l'environnement) veut que le pétitionnaire renonce à la réalisation de son projet ou cherche une autre localisation ou conception du projet permettant de satisfaire la séquence E-R-C. Cette 4^e étape correspond au renoncement au projet d'aménagement après constatation de

l'impossibilité de compensation les impacts résiduels, ce qui est différent de l'évitement initial.

À titre d'exemple, dans un récent projet de carrière de matériaux alluvionnaires, suite à un avis défavorable du Conseil National de la Protection de la Nature, qui avait estimé que les solutions d'évitement, réduction et compensation proposées ne permettaient pas d'assurer un état de conservation favorable des espèces protégées impactées dans leurs habitats, le pétitionnaire a été amené à en tirer les conclusions et il a décidé de renoncer à son projet de carrière dans ce site.

Un exemple à suivre, également pour de grands projets comme celui de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, pour lequel les impacts négatifs sur les zones humides n'ont pu faire l'objet de propositions de mesures compensatoires satisfaisantes ? • **Serge MULLER**, président de la commission flore du CNPN

l'agenda

CONGRÈS MONDIAL DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

5 au 8 juillet – Goteborg (Suède)

Le congrès est un point de rencontre international pour tous ceux qui travaillent à l'éducation pour l'environnement et le développement durable ou qui ont un intérêt dans le domaine. Venez pour en apprendre plus sur l'éducation environnementale et la durabilité, discuter avec des gens du monde entier, partager votre propre travail et en apprendre des autres.

www.environmental-education.org

CONGRÈS INTERNATIONAL DE LA BIOLOGIE DE LA CONSERVATION

2 au 6 août – Montpellier

Au programme : présenter de nouveaux résultats, les initiatives, les méthodes, les outils et les nouvelles possibilités de la science et de la pratique de la conservation. Évènement qui associera chercheurs, étudiants, enseignants, gestionnaires d'espaces protégés, décideurs, ONG, représentants de la société civile.

conbio.org

1^{ER} COLLOQUE FRANÇAIS DES ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ DES COMMUNES

23 au 25 septembre - Saint-Brieuc

Destiné aux élus, agents des collectivités et de leurs partenaires associatifs, institutionnels et privés, il a pour principal objectif de répondre de manière pratique à la prise en compte de la biodiversité dans les politiques publiques. jeremy.allain@orange.fr

17^{ES} RENCONTRES ANNUELLES DU RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

1 au 2 octobre – Les Eyzies - Grand Site de la Vallée de la Vézère

Thème de cette rencontre : Valeurs et dynamiques paysagères. L'occasion annuelle d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion

et le devenir des Grands Sites qui rassemble tous les sites membres du Réseau, ainsi que ses partenaires.

www.grandsitedefrance.com

3^E COLLOQUE NATIONAL DES AIRES MARINES PROTÉGÉES

6 au 8 octobre – Brest

Positionné au cœur des dynamiques nationales et internationales pour la conservation et la gestion du milieu marin, cet évènement constituera un rendez-vous majeur pour tous les acteurs concernés par les enjeux de gestion des aires marines protégées françaises (gestionnaires, élus, socio-professionnels).

www.aires-marines.fr

CONGRÈS COMMUN DES CEN ET RN

7 au 10 octobre – Dunkerque

Après Aix-les-Bains en 2011, Dunkerque accueillera le deuxième Congrès commun des réseaux des Réserves naturelles de France et des Conservatoires d'espaces naturels. La loi biodiversité et notamment son Agence, la « réforme territoriale », la loi sur la transition énergétique et le « choc de simplification » vont modifier le paysage de la protection de la nature en France. Ils seront quelques-uns des sujets abordés.

congres-reserves-naturelles-de-france.fr

COLLOQUE INTERNATIONAL OISEAUX ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

9 et 10 octobre - Paris

En parallèle de la COP 21, la LPO et le MNHN organisent un colloque pour rassembler les spécialistes du sujet et communiquer sur les derniers résultats de recherche. Ouvert à tous : écologues professionnels ou amateurs, naturaliste et ornithologues.

fjiguet@mnhn.fr

CONFÉRENCE SUR LES ZONES HUMIDES ET L'AGRICULTURE

11 au 16 octobre – République tchèque

Un forum d'échange de connaissances scientifiques et d'expériences concernant les zones humides, leur état et leur rôle dans les paysages agricoles de l'Europe. Scientifiques, gestionnaires, décideurs et responsables agricoles, impliqués dans la conservation, la restauration et la gestion des zones humides en zones d'agriculture intensive sont attendus pour faire part de leurs expériences et débattre des perspectives d'intégration des zones humides dans les paysages agricoles. conference2015.wetlands.cz

D'AUTRES RENDEZ-VOUS SUR ESPACES-NATURELS.INFO



LE DOSSIER

NE MANQUEZ PAS EN OCTOBRE

IL SERT À QUOI TON ESPACE NATUREL ?



© Fotolia

Sans céder à la marchandisation, les gestionnaires d'espaces naturels ont tout intérêt à bien identifier les différents services qu'ils rendent à la collectivité. Connaître leur valeur et l'utiliser comme argument pertinent, c'est toute l'ambition de ce prochain dossier. Comme toujours, il se base sur des témoignages et des expériences vécues et analysées par les gestionnaires eux-mêmes.



LE D

Industriels

Mieux se connaître,
mieux collaborer

- 24 Biodiversité et organisations : des interactions mutuellement favorables ?
- 25 Anticiper les aménagements et remise en état pour créer des conditions favorables à la biodiversité
- 27 Échange expert contre terrain d'étude
- 28 Préserver ressource économique et biodiversité
- 30 Gérer un chantier comme un espace naturel
- 31 Et si la gestion alimentait une filière industrielle ?
- 32 Des entreprises gèrent dans une perspective commune leur espace naturel
- 34 Soigner ses relations et ses compétences
- 35 Négocier pour préserver la ressource
- 36 L'EPF recycleur de terrains industriels
- 37 Et quand les entreprises ne jouent pas le jeu ?



© Gilles Daniel - CCI France

Le dossier lu par...

Emmanuel Delannoy

Il n'était pas rare, il y a peu, d'entendre des chefs d'entreprises déclarer très sincèrement « *la biodiversité, je sais bien que c'est important, mais en quoi est-ce que ça concerne mon entreprise ?* ». Ne nous voilons pas la face, c'est encore aujourd'hui largement le cas.

Mais il faut bien reconnaître que, même s'il faut se garder d'un prisme exclusivement utilitariste, la pédagogie amorcée avec le Millenium ecosystem assessment, sur la dépendance des activités économiques vis-à-vis des services rendus par la nature, a progressivement porté ses fruits. De patrimoine, que les activités économiques ne pouvaient qu'altérer, si possible le moins possible, la biodiversité est devenue un « capital écologique¹ » dont les activités économiques dépendent. À ce titre, et sans oublier la nécessaire maîtrise des impacts des activités sur la biodiversité, la « dépendance » des entreprises à l'égard des écosystèmes est devenue un enjeu stratégique pour leurs dirigeants, ou tout au moins pour les mieux informés.

On ne peut alors que constater, comme le faisait James Serpell, que « *par chance, et en grande partie en raison de nos excès passés, les arguments éthiques (...) et les objectifs économiques basés sur les intérêts humains à long terme commencent enfin à converger. Nous ne pouvons qu'espérer que de cette convergence naîtra un compromis raisonnable et responsable²* ».

Cette convergence est porteuse d'une promesse : celle d'une relation apaisée, constructive et positive, entre ceux dont la mission est de gérer et préserver le patrimoine naturel et ceux dont l'exercice de la profession nécessite d'en valoriser les potentialités. Elle porte

en germe une nouvelle prospérité, au sens premier, étymologique, du terme : pro-spes - porteur d'espoir. Et si les initiatives ne manquent pas, il est urgent de les faire connaître, de créer du lien entre les acteurs, de favoriser la diffusion des savoirs et le partage des retours d'expériences. En un mot : de faciliter la tâche des pionniers de cette nouvelle prospérité. C'est dans ce contexte que la future agence française pour la biodiversité s'est vue confier des missions de sensibilisation, de formation et de soutien technique, administratif et financier à tous les porteurs de projets favorables à la biodiversité : territoires, gestionnaires du patrimoine naturel, acteurs économiques, ou toute combinaison fertile de ces trois catégories d'acteurs.

Cette convergence, enfin, est dès aujourd'hui une réalité aux formes multiples, comme vous pourrez le constater à la lecture de ce dossier : coopération technique, pour préserver une ressource vitale ou des conditions d'opérations favorables ; mécénat, financier ou de compétence, économie circulaire, économie solidaire, biomimétisme, RSE... La seule limite est celle de notre créativité et de notre intelligence collective. Et c'est ensemble, acteurs économiques et professionnels de la biodiversité, que nous pouvons imaginer, expérimenter et diffuser les meilleures idées. • **Emmanuel Delannoy**, en charge de l'étude acteurs économiques pour la préfiguration de l'AFB, directeur de l'Institut INSPIRE

(1) La Stratégie nationale pour la biodiversité 2010-2020 officialise cette notion à travers l'objectif n°3 : « Investir dans un bien commun, le capital écologique »

(2) James Serpell, « In the company of animals » 1986

C'est **ensemble, acteurs économiques et professionnels de la biodiversité**, que nous pouvons **imaginer, expérimenter** et diffuser les meilleures idées



Les entreprises prennent conscience de leurs interactions avec leur environnement. Certaines en font même un projet d'entreprise associant les collaborateurs cf. p. 33

© ADS

ENJEUX

Biodiversité et organisations : des interactions mutuellement favorables ?

Au-delà de la prise de conscience de leur dépendance à la biodiversité, les entreprises, comme d'autres organisations, s'interrogent sur la valeur des services à préserver.

Pour les organisations, dont les entreprises, la gestion de la biodiversité reste encore trop souvent perçue comme une contrainte. Or, depuis les travaux du Millenium Ecosystem Assessment en 2005, il y a une prise de conscience que la biodiversité est au cœur du développement. D'abord du développement actuel des sociétés par les services qu'en retirent les humains -approvisionnement, régulation et culture. Mais aussi des développements futurs, grâce aux services d'auto-entretien qui conditionnent la disponibilité des services demain. L'humain est donc dans la biodiversité, et l'humain interagit avec les autres éléments de la biodiversité de différentes manières : de manière individuelle (en tant que résident-habitant) ; de manière collective, que ce soit par le biais des collectivités territoriales, des entreprises (dont les exploitations agricoles), ou des administrations.

Plusieurs initiatives sur les liens entre biodiversité et organisations ont été menées ces dernières années en France et ont conduit à la rédaction de guides. Citons : EPE, Natureparif, Oree... Ce

dossier d'*Espaces naturels* s'inscrit bien dans cette mouvance où l'objectif est d'identifier, sur la base d'études de cas, les dépendances à la biodiversité, toutes les organisations n'ayant pas la même dépendance au vivant. La biodiversité n'est alors plus exclusivement perçue comme contrainte, où il suffit de minimiser les coûts de production pour atteindre un objectif environnemental imposé par d'autres. La biodiversité devient un élément stratégique de l'organisation du fait de l'émergence de nouvelles questions :

- minimiser des coûts pour atteindre une réduction d'impact attendue aujourd'hui peut-il être à l'origine de coûts supplémentaires pour pouvoir bénéficier de services demain ?
- financer des coûts de restauration aujourd'hui peut-il être nécessaire pour pouvoir bénéficier de services demain ?

La biodiversité intervient dans la création de « valeur ajoutée » et dans les coûts. Mais, quel que soit le niveau d'analyse, la question est comment et qu'est-ce que je mesure ? Des flux physiques, des flux monétaires. Et pour ce qui est

des flux monétaires, est-ce que je mesure des bénéfices attendus, la mise en place de paiements pour services écosystémiques ou des coûts évités : coûts de substitution, coûts de l'inaction... La diversité des études de cas présentées montre la richesse du travail accompli. L'entreprise analyse des services qu'elle gère ou qu'elle ne gère pas et qui vont influencer les activités des autres. Les cas présentés sont divers, certains s'intéressent à la sécurisation de la filière intrants, d'autres aux conséquences de leurs activités sur les autres (impacts négatifs mais également positifs), d'autres enfin étudient à la fois les dépendances en amont et en aval.

Cette richesse fait émerger une question essentielle pour les années à venir : comment encore mieux intégrer ces flux entrées et sorties, donc mieux prendre en compte les interactions entre acteurs au sujet du vivant ? • **Michel Trommetter**, directeur de recherche, Inra GAEL Grenoble, michel.trommetter@grenoble.inra.fr

Anticiper les aménagements et remises en état pour créer des conditions favorables à la biodiversité

Évolution de la société ou relations humaines qui portent leur fruit, en tout cas, le travail des professionnels de l'environnement avec les carrières a beaucoup progressé.

Les interactions sont de plus en plus profitables à la biodiversité depuis quelques années.



Sur le bassin de Marquise, quatre carrières travaillent depuis plus de 20 ans

© CH

Les carrières sont mal perçues par les populations, et ce n'est pas étonnant. Pour les riverains, elles sont sources de nuisances, et comme toute activité d'extraction, elles altèrent le paysage. Les naturalistes, en particulier, y voient une menace : pour des espaces naturels. D'abord, parce que les carrières, par définition, ne se trouvent pas en zones urbanisées ou dans des parcs d'activités. Mais bien sûr aussi pour les atteintes aux milieux et aux habitats naturels. Pourtant les intérêts semblent converger plus facilement depuis quelques années. Grâce à la réglementation d'une part, même si les industriels y voient un parcours du combattant, mais aussi parce que les relations établies dans les années 90 portent maintenant leurs fruits, en même temps que les valeurs environnementales deviennent porteurs pour l'image. «Le métier de carrier a

beaucoup évolué, c'est très encadré. On remet en état aussi bien, si ce n'est mieux, que ce qu'on a pris» affirme Philippe Leclercq de l'Unicem* Nord-Pas-de-Calais. Une tendance que confirme Jean-Pierre Geib, directeur-adjoint du PNR Caps et Marais d'Opale : pour lui, les carrières ont la particularité d'être des industriels qui travaillent sur le long terme. Sur le bassin de Marquise, où il travaille avec 4 carrières depuis plus de 20 ans, il parle de véritable relation de confiance qui s'est installée et qui, désormais, prend en compte toutes les problématiques du territoire.

Il s'agit d'un des secteurs les plus concernés de France dans le domaine : une importante concentration d'entreprises, dans un secteur géographique réduit, des gisements très profonds qui promettent de durer longtemps, et une production de 10 millions de tonnes

par an, le tout dans un PNR. Les liens se sont tissés à l'annonce du tunnel sous la Manche. La production a alors doublé sur le bassin de Marquise, ce qui signifiait de modifier les POS des 9 communes concernées. Jusqu'alors, les négociations se faisaient au coup par coup et principalement en bilatéral, sans vraiment se soucier de ce que faisait le voisin. La proposition a été de lancer une réflexion globale et sur le long terme, soit 30 ans. «On a évalué que la production dite «stérile» [ndlr : les matériaux extraits non vendus] allait représenter 57 millions de m³ soit l'équivalent en volume de 13 Mont-Saint-Michel! De quoi construire ensemble un nouveau paysage» raconte Jean-Pierre Geib. Un an fût nécessaire pour aboutir avec un paysagiste à un plan d'ensemble : s'appuyer sur les reliefs existants, faire des collines avec le même profil que les

collines naturelles, boiser sur les deux tiers, et créer des landes sur le reste. trois autres années supplémentaires ont permis d'aboutir à la signature d'un protocole d'accord entre tous les partenaires pour la réalisation de ce plan de paysage traduit au 1/5000^e.

«Au début, cela paraissait incompatible de mettre autour de la table des gens si différents, des communes, et des carriers concurrents. Mais maintenant c'est intégré. Nous avons tous intérêt à ce que ce soit coordonné,» confirme Philippe Leclercq. «Ce qui est remarquable, c'est que d'une démarche contractuelle, le plan est devenu ensuite réglementaire au travers des documents d'urbanisme et des autorisations d'exploiter» précise Jean-Pierre Geib. Dix-huit ans après, le volet paysager est enrichi d'un volet biodiversité, en termes d'aménagement et en termes de techniques. «De plus, on a démontré que certains sites de l'exploitation sont devenus intéressants concernant la biodiversité. Par exemple, le hibou grand-duc est venu nicher dans une carrière et des orchidées ont fleuri sur certains dépôts,» poursuit le directeur-adjoint. Fort de sa réussite, le plan de paysage qui vient de se réactualiser pour 30 nouvelles années essaime maintenant sur le territoire voisin de l'Avesnois.

C'est à peu près aussi il y a 20 ans, que le CPIE Loire-Anjou a commencé à nouer des relations avec les carriers, en se rendant dans des sites d'extraction de matériaux en activité afin d'y relever la biodiversité. «Loin de constituer les milieux dégradés pressentis, les carrières en activité présentent une faune et une flore originales. Des espèces menacées se développent dans cet univers minéral que l'on pressentait hostile,» décrit Olivier Gabory, directeur. Le CPIE convainc les carriers de faire des inventaires approfondis et contribue à l'élaboration de la «mention spéciale biodiversité» dans le cadre de la Charte Environnement de l'UNICEM. Cette charte constitue un chemin de progrès balisé d'engagements vers le développement durable proposé aux entreprises volontaires et audité par des structures indépendantes. Les CPIE ont aussi largement répondu à la demande de ce même syndicat qui souhaitait organiser des formations de sensibilisation à la biodiversité et à la prise en compte pour le personnel des carrières.

«Mais c'est au quotidien et au sein même des sites d'extraction que l'ac-



La production dite stérile équivaut à 13 Mont-Saint-Michel

© CHA

compagnement s'est réalisé et s'est traduit par des résultats tangibles,» explique Olivier Gabory. Il confirme ainsi la tendance : en quelques années, du simple appui technique, les techniciens de l'environnement sont passés du statut de fournisseurs de données à celui de véritable partenaire pour les carriers.

UNE VRAIE QUESTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce lien, Philippe Leclercq pense qu'il est solide maintenant en Pas-de-Calais grâce à la qualité du dialogue. «Quand on a des personnes volontaires de part et d'autre, ça marche. Le dogmatisme n'est pas possible, d'un côté comme de l'autre. Il faut aussi accepter qu'on ne peut pas tout mettre sous cloche. On veut faire les choses bien, on a beaucoup progressé. Mais si on verrouille tout, il n'y a plus de développement économique, le territoire meurt. C'est une question d'équilibre, que chacun soit entendu,» clame-t-il.

On peut effectivement s'interroger sur la cohabitation d'objectifs locaux d'attirer de nouveaux habitants tout en refusant d'accueillir des sites d'extraction. Une vraie question de développement durable aux acteurs de l'écologie, qu'ils soient CPIE ou PNR. Du fait des nuisances engendrées, le réflexe premier (celui de l'intérêt particulier) est bien entendu de ne pas accueillir «dans son propre jardin» une activité générant effectivement des nuisances (bruits et poussières, dégradation du paysage essentiellement). Si ce réflexe premier peut se comprendre,

il renvoie vers «d'autres» la responsabilité d'implanter ou non sur leur territoire cette activité économique et ses conséquences collatérales. Les pierres constituent en France, après l'eau, le second produit de consommation courante (33kg/an/habitant). «Il convient soit de ne plus consommer ce produit en le substituant à d'autres et en développant de façon ambitieuse le recyclage. Soit de ne plus produire en local ces matériaux de construction. Cela revient à en accepter les conséquences en termes de bilan carbone (la distance moyenne entre le site d'extraction et d'utilisation est de moins de 30 km en Pays de la Loire) et reporter l'extraction vers des pays sans doute moins avancés que le nôtre en matière sociale et environnementale, argumente Olivier Gabory. Sommes-nous individuellement et collectivement prêts à explorer –comme pour l'alimentation finalement- la piste d'une production et d'une consommation en local et responsable? Responsable en ce sens qu'elle ne serait destinée qu'à des usages nobles et «résiduels» résultant d'un développement intense du recyclage de nos matériaux. Responsable aussi parce qu'elle ne renverrait pas vers d'autres –moins outillés que nous- la responsabilité résultant de nos propres modes de consommation. Responsable enfin parce qu'elle intégrerait simultanément à l'activité économique les enjeux liés à l'environnement (risques, nuisances, biodiversité, eau et énergie climat).»

*Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction.

Échange expert contre terrain d'étude

La collaboration entre Suez environnement* et le MNHN a concrétisé les intérêts communs portés par les experts scientifiques et le monde industriel. Une opportunité de co-construire pour faire avancer l'application de la recherche et l'efficacité des projets.

Partageant le constat de l'importance de la biodiversité, Suez environnement et le MNHN se sont associés en 2008 pour élaborer la démarche de préservation de la biodiversité sur les sites de traitement et de valorisation de déchets. Pour être efficace, ce partenariat a nécessité de s'accorder sur un langage commun, l'adéquation des objectifs et la temporalité des actions. En effet, les intérêts des uns et des autres sont parfois contradictoires, tiraillés entre réalisme économique, contraintes réglementaires, rigueur académique et caractère imprévisible du vivant. Quand d'un côté, les industriels souhaitent souvent atteindre rapidement leurs objectifs, avec des réponses claires et définitives, de l'autre, l'élaboration d'outils et de réponses par les écologues nécessite souvent un temps plus long, intégrant nécessairement une part d'incertitude. La présence de personnes situées à l'interface entre monde scientifique et industriel a permis de maintenir un dialogue permanent et parfois recourir à des compromis partagés, tout en restant vigilants quant aux objectifs initiaux.

Pour autant, la confiance mutuelle au sein de ce partenariat a porté ses fruits et les réussites partagées apportent satisfaction à tous. Pour Suez environnement, c'est l'assurance d'être accompagné dans la protection de la biodiversité par des experts scientifiques de qualité et de référence, notamment dans son engagement reconnu à la SNB ayant pour objectifs de : développer des outils pour mieux prendre en compte la biodiversité ; améliorer l'intégration des sites dans leur environnement ; et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs et des parties prenantes. Cette collaboration lui a ainsi permis de mieux connaître la biodiversité présente sur ses sites, d'adapter les mesures de gestion opérationnelle au sein de plans d'actions en faveur de la biodiversité et d'en évaluer



Quand installation de stockage de déchets rime avec préservation de la biodiversité

© Franck Le Bloch, ECOSPHERE

l'efficacité grâce un outil applicable à l'échelle nationale, l'Indicateur de qualité écologique (IQE) développé dès 2010. Cet indicateur multi-critères standardisé (méthodologie publiée en 2013 par le SPN**) nécessite six jours d'inventaires de terrain, et a été déployé sur plus de 50 sites du groupe. Reposant sur trois grands critères, la patrimonialité des espèces et des habitats, la fonctionnalité écologique, à l'échelle du site comme à l'échelle du paysage, et la diversité des habitats et des espèces, l'IQE permet de brosser à grands traits un diagnostic écologique d'un site, dans son ensemble. Pour le MNHN, c'est l'opportunité d'étendre son terrain d'étude en intégrant mieux dans ses réflexions sur la conservation de la biodiversité, les problématiques qui se posent aux industriels et de bénéficier également du temps nécessaire à la mise en application de ses travaux scientifiques, que ce soit au travers du développement d'indicateurs ou de méthodologies visant à évaluer l'état de la biodiversité. Cette collaboration est également une source de contribution au SINP (système d'information sur la nature et les paysages)

par l'organisation de la remontée de données naturalistes. D'autres études sont également menées : rédaction d'un guide interne sur l'aménagement et la gestion écologiques des installations de stockage de déchets, synthèse scientifique et socio-économique des retours d'expérience des mesures volontaires mises en œuvre sur les sites...

Il apparaît donc que la confrontation régulière des attentes entre monde industriel et monde scientifique favorise la prise en compte opérationnelle de la biodiversité et peut être une véritable source d'innovation.

Dans cet esprit, la communauté de pratiques de l'IQE instituée en 2015 vise à mettre en synergie différents industriels et praticiens naturalistes de terrain, afin d'en garantir un usage correct et que chacun puisse contribuer à la réflexion autour de cet indicateur. •

Blanche Gomez, Suez, blanche.gomez@sita.fr, **Olivier Delzons**, MNHN

[*]SITA France et toutes les marques du groupe portent désormais la marque SUEZ Environnement.

[**]Service du patrimoine naturel du MNHN



Sur l'*impluvium*, les zones humides sont indispensables à la recharge du gisement d'eau minérale

© J.J. BELEY

BIEN COMMUN



Préserver ressource économique et biodiversité

L'industriel Evian est impliqué dans la protection du territoire de naissance de l'eau embouteillée via une association. Ses objectifs sont de protéger durablement la ressource, et donc les milieux, en prenant en compte les risques liés aux activités anthropiques.

Les sources d'eau minérale naturelle bénéficient d'une efficace protection géologique (voir ci-contre). Néanmoins, la préservation absolue, à long terme, de leur pureté et de leur stabilité, requiert la prise en compte des risques liés aux activités anthropiques (agriculture, habitat, gestion forestière...). Depuis plus de 20 ans, un programme d'actions a été développé afin de préserver la pureté de l'eau Evian, sans freiner le développement économique local.

Si la biodiversité n'est pas la cible initiale des politiques mises en œuvre, les programmes de maîtrise des risques et préservation des milieux naturels ne peuvent que l'impacter de manière favorable. L'Apieme (Association pour la protection de l'*impluvium** de l'eau minérale Evian) a été créée en 1992 dans ce but. Les experts des organismes de gestion de la nature sont associés et pourraient à l'avenir jouer un rôle fort dans l'accompagnement d'actions locales à la fois liées à l'activité économique et contribuant à la sauvegarde des écosystèmes locaux.

L'Apieme est issue d'un partenariat public-privé entre la SA des eaux minérales d'Evian et les 13 communes concernées par la ressource. Depuis plus de vingt ans, l'association décline ses actions selon trois objectifs phares :

- maintenir une agriculture forte et respectueuse de l'environnement ;
- préserver les milieux naturels et notamment les zones humides ;
- accompagner un développement territorial raisonné.

L'IMPLUVIUM DÉSIGNÉ SITE RAMSAR

En 2011, l'Apieme et la Communauté de communes du pays d'Evian ont souhaité dresser un inventaire de la biodiversité du territoire. Ce diagnostic sur deux ans a mobilisé les experts locaux : LPO 74, Frapna, Asters, Chambre d'agriculture, avec le soutien de l'Agence de l'Eau, du Conseil départemental et de la Région Rhône-Alpes. Sur l'*impluvium*, les surfaces en forêts, zones humides et prairies sont indispensables à la recharge du gisement

d'eau minérale et font donc l'objet d'une attention particulière. Or, la faune et la flore témoignent de l'état de ces milieux naturels. Les espèces animales et végétales sont dépendantes des pressions que l'homme exerce sur ces espaces et sont donc révélatrices des conditions de gestion du milieu. La diversité des cortèges d'oiseaux inféodés aux milieux agricoles est par exemple le reflet du degré d'intensivité d'exploitation des prairies.

L'Apieme entend tirer parti de ces connaissances pour évaluer l'efficacité de ses plans d'actions : par exemple, comment la diversité floristique et entomologique des prairies va-t-elle évoluer avec le projet de méthanisation Terragr'Eau ?

L'*impluvium* d'Evian comprend une centaine de zones humides de 1 à 30 hectares. On y rencontre la quasi-totalité des types de milieux humides existant dans les Alpes du Nord : étangs, prairies humides, bas-marais alcalins, tourbières à sphaignes... De par leur diversité, ces zones humides

développent une grande richesse en termes d'habitats et d'espèces (9 espèces protégées au plan national et 14 au plan régional).

Depuis 2003, le Sivom du pays de Gavot applique un plan de gestion dans le cadre d'un contrat Natura 2000 pluriannuel avec l'appui du Conservatoire des espaces naturels Asters. 145 hectares de marais et tourbières sont concernés. Depuis sa création, l'Apieme apporte un soutien annuel de 50 000 euros au Sivom pour la réalisation d'études et travaux complémentaires et pour l'animation d'actions de valorisation des zones humides. Ces actions sont indispensables à la conservation de ce patrimoine naturel exceptionnel.

En 2008, la désignation de l'*impluvium* d'Evian en tant que site Ramsar constitue une reconnaissance internationale de la valeur écologique du site, mais aussi de la politique de protection menée depuis plusieurs années.

UN PROJET COLLECTIF POUR UN PASTORALISME DURABLE

Plus de la moitié de l'*impluvium* est occupé par des prairies agricoles. Pour cela, l'Apieme et le monde agricole coopèrent depuis plus de 20 ans pour le développement de pratiques performantes et respectueuses de l'environnement. Ce partenariat est entré dans un tournant majeur avec le projet Terragr'Eau qui repose sur deux volets complémentaires :

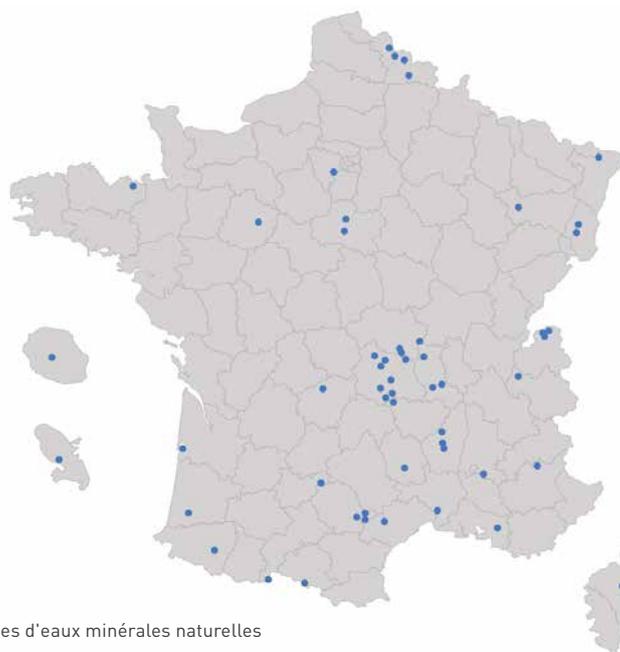
- la construction en 2015 d'une unité de méthanisation-compostage collective ;
- l'organisation du retour au sol des matières fertilisantes issues de l'unité.

L'objectif principal est la préservation de la qualité des milieux naturels et de l'ensemble des ressources en eau.

Le site Terragr'Eau traitera les effluents de 41 fermes de l'*impluvium* : fumiers, lisiers, eaux issues de la fabrication du fromage... Soit près de 40 000 tonnes par an. Lors de la méthanisation, les matières organiques seront transformées par une suite de réactions biologiques en conditions contrôlées (absence d'oxygène, température). Il en résultera la formation d'un biogaz et d'un digestat.

Le biogaz, énergie verte, sera injecté dans le réseau de gaz GRDF. Quant aux digestats, ils seront valorisés comme engrais naturels sur l'*impluvium*. Leur épandage sera raisonné, de manière collective, par une coopérative regroupant

Les sources d'eaux minérales naturelles



les 41 agriculteurs, l'Apieme et la SA Evian. La vocation de cette structure sera de mobiliser tous les outils nécessaires à la parfaite maîtrise et à la traçabilité des épandages. À l'échelle du territoire comme à celle de chaque exploitation agricole, un bilan de fertilisation va permettre de résoudre tous les problèmes potentiels liés à la répartition des engrais, et notamment les risques de pollution par les nitrates.

À travers la SA Evian et le Fonds Danone écosystème, l'industriel assume 40% des coûts d'investissements pour la construction du site et 56% des coûts annuels de fonctionnement de la coopérative. La région, le département, le Feder et l'Ademe apportent également leur soutien aux investissements pour un total de 27%.

PLANS DE GESTION DIFFÉRENCIÉE POUR LES ESPACES VERTS

Un autre programme contribue à la préservation des milieux, il vise à supprimer le recours aux pesticides pour l'entretien des espaces verts communaux. Sept communes de l'Apieme sont engagées. L'Apieme a missionné une experte paysagiste pour réaliser un plan de gestion différenciée des communes. Le plan de gestion décrit les méthodes adéquates pour un entretien écologique de chaque espace vert : techniques de désherbage mécanique, choix des plantations, recours au paillage, etc. L'objectif est la suppression des pesticides dans un délai de 5 ans. Pour officialiser leur engagement, les communes signent la charte régionale

«Objectif zéro pesticide dans nos villages», animée en Haute-Savoie par la Frapna.

En parallèle, l'Apieme et l'association art-terre ont co-construit le programme «Jardins Verts» visant à diffuser auprès des habitants des méthodes de jardinage respectueuses de l'environnement.

Pendant un an, onze jardiniers amateurs de l'*impluvium* ont été formés par des intervenants professionnels : compostage, plantes potagères locales, connaissance du sol... Ces jardiniers sont aujourd'hui prêts à accueillir les habitants intéressés afin de partager ces bonnes pratiques. • **Julie Viglione**, Danone, julie.viglione@danone.com

(*) Le terme *impluvium* désigne la zone d'alimentation de l'eau minérale naturelle. Pour Evian, en Haute-Savoie, il s'agit d'un territoire compris entre 800 et 1200 mètres d'altitude, entre la rive sud du Lac Léman et les premiers sommets des Alpes. Sur les 35 km² de l'*impluvium*, près de 15% des précipitations (pluie et neige) s'infiltrent en profondeur et circulent pendant plus de 15 ans au sein des multiples couches géologiques qui composent le sous-sol.

REPÈRE

En France, les caractéristiques d'une eau minérale naturelle sont réglementées par le Code de la Santé Publique. Une eau minérale naturelle est d'origine exclusivement souterraine. Microbiologiquement saine et pure à l'origine, elle est embouteillée sans qu'aucune intervention humaine ne vienne perturber sa composition originelle.



Zone humide de 20 ha aménagée sur Gravelines par Dunkerque LNG. En arrière plan, à l'horizon, le terminal méthanier

© Dunkerque LNG – Happy Day

CŒURS DE NATURE

Gérer un chantier comme un espace naturel

Le chantier du terminal méthanier de Dunkerque occupe 56 ha, dont une partie en ZNIEFF. Le maître d'ouvrage concilie intérêt industriel et intérêt écologique en s'appuyant sur des compétences externes.

Comment l'implantation d'un terminal méthanier a-t-elle pu cohabiter avec une zone de nourricerie pour les limicoles ? Il ne s'agit pas que d'un dossier classique de compensation, le maître d'ouvrage s'est réellement investi en faveur de la biodiversité en s'appuyant sur les experts locaux du domaine : gestionnaires, associations naturalistes, bureau d'étude, mais aussi entrepreneurs avertis.

En effet dès le début du projet, en 2006, un comité d'experts a été mobilisé pour identifier les enjeux. Il a d'ailleurs permis de modifier le plan masse de l'ouvrage. « Il est nécessaire de confier cela à des gens dont c'est le métier, » appuie Sylvain Ringot, directeur technique de Dunkerque LNG*. Les 4 mesures com-

pensatoires majeures ont été définies avec lui et sont évaluées au fil de leur réalisation.

Mais ce sont aussi de petites mesures de bon sens que le comité d'experts a permis d'établir. « Par exemple, ils nous ont dit : la couche superficielle du sol, gardez-la, ça fera une dynamique de recréation de la végétation initiale. » La date de certaines phases du chantier a pu aussi être décalée pour laisser au Pipit farlouse le temps de nicher. Un plan de gestion environnemental du chantier a été mis au point. « Les prestataires l'appliquent sans discuter. Certains viennent d'ailleurs du nord de l'Europe où ils ont l'habitude de travailler à proximité de la nature. » Paradoxalement les terrains à proxi-

mité du chantier prennent des allures d'espace naturel : l'accès limité permet un dérangement minimum de certaines zones pour l'avifaune, la chasse y est interdite, et les naturalistes ont la possibilité d'y venir pour suivre la migration. « Mon conseil, c'est vraiment de travailler avec des entreprises spécialisées dans les travaux écologiques. Par exemple le terrassier de la zone humide que nous avons aménagée sur 20 ha, était équipé de matériels spécifiques et ses personnels étaient formés. C'est un réel gage de réussite, nous y avons énormément gagné ! » • **MMB**

[*] Dunkerque LNG, filiale du groupe EDF (à 65%), est le maître d'ouvrage du terminal méthanier.



Et si la gestion alimentait une filière industrielle ?

Dans le marais indivis de grande Brière Mottière, le produit du dragage... paye l'enlèvement !

L'abandon d'activités traditionnelles par les briérons a eu pour impact de modifier l'évolution du marais : accumulation des vases et progression de la roselière. Une solution combinant préservation et développement économique durable a du être trouvée.

Le Parc naturel régional de Brière et les propriétaires du marais (regroupés dans une commission de gestion, le CSGBM*) ont entrepris des opérations de curage des canaux à l'aide de pelleteuses mécaniques et d'une drague suceuse. Cependant, les matériaux issus du curage étaient entreposés sur le bord des canaux par la pelle, ou re-foulés dans la roselière par la drague, ce qui posait des problèmes d'atterrissement, de développement d'espèces non désirables et de rupture de continuités écologique. Une solution durable devait alors être envisagée.

Dès 1982, le Parc et la CSGBM se sont intéressés aux modes de valorisation des vases issues de l'entretien du marais. Face aux volumes importants de vases présentes dans le marais, il a été décidé d'associer des industriels pour que la vente des produits valorisés permette l'amortissement des coûts d'extraction. Pendant une dizaine d'années, différentes expérimentations se sont développées.

Une dizaine d'années d'études et d'essais ont été nécessaires à l'aboutissement d'un projet durable et respectueux de l'environnement.

Dans un contexte de raréfaction de la tourbe, la société Florentaise qui fabrique et commercialise terreaux et supports de culture, a intégré le projet. L'idée était alors d'utiliser le noir de Brière non plus en tant que matière



© PNR de Brière

unique, mais en association dans le produit fini : un substitut de l'utilisation de la tourbe, matériau non renouvelable.

En 1997, une convention de partenariat sur 3 ans a été signée entre Florentaise et la CSGBM afin d'intégrer le noir dans la fabrication du terreau, de poursuivre son enlèvement et de remettre en état les sites. En 1999, une convention cadre a été signée entre les deux structures, dans laquelle la CSGBM a concédé à Florentaise l'enlèvement et la commercialisation des déblais, issus du dragage du marais de Brière.

En mai 2005, après 5 ans d'instruction de dossier ICPE Florentaise a obtenu l'autorisation par arrêté préfectoral jusqu'en 2020 de l'extraction du stockage et de la commercialisation du noir de Brière. Ainsi, Florentaise récupère, transporte et valorise le noir de Brière. En contrepartie de la récupération gratuite et de l'utilisation des vases du marais, Florentaise réalise certains travaux compensatoires sur le marais pour le

compte de la commission : création de lagune pour le stockage des vases, restauration de plans d'eau ou de piardes... Florentaise doit également réunir un comité de suivi. L'aspect positif de cette action est que, outre les nombreuses années de recherche effectuées par la CSGBM et le Parc, les connaissances de la Florentaise en matière de fabrication de terreau ont permis au projet d'aboutir. Ce projet a également permis de conjuguer la préservation de la nature et le développement d'une filière économique durable, en accord avec les objectifs du Parc.

Aujourd'hui, la valorisation des vases extraites dans le marais de Grande Brière est un parfait exemple de réussite de concertation entre structures publiques et privées dans un cadre légal et transparent avec pour objectif, l'intérêt public. • **Mathilde Goalabré**, technicienne eau et travaux de marais, m.goalabre@parc-naturel-briere.fr

*Commission syndicale de Grande Brière Mottière

Des entreprises gèrent leur espace naturel dans une perspective commune

Le parc paysager d'activités de Landacres (62) est le premier d'Europe à avoir été reconnu ISO14001. Les entreprises sont associées à la gestion écologique de l'espace et profitent d'un retour en termes de bien-être et d'image.

Si le projet de parc d'activités a d'abord été porté par un syndicat mixte, ce sont aujourd'hui les entreprises elles-mêmes qui gèrent les espaces naturels du site, via une association syndicale. Comme un syndic de copropriété, dans lequel la Communauté d'agglomération du Boulonnais figure. «Dès le début, le PNR Caps et marais d'Opale était présent, car les trois communes concernées en font partie. Nous avons toujours des projets communs, avec ENRx également, et c'est un partenaire classique en termes d'aménagement foncier, mais la gestion du parc d'activités tourne toute seule depuis 5 ans» explique Sébastien Desomer, responsable du service action économique à la Communauté d'Agglomération.

Outre le maintien et le développement de la biodiversité sur les 170 hectares du site de Landacres, les objectifs mentionnent la création d'un corridor (coulée verte) de la forêt à l'autoroute, d'un maillage bocager, et de la volonté d'ab-

sorber les bâtiments sous les lignes d'horizon.

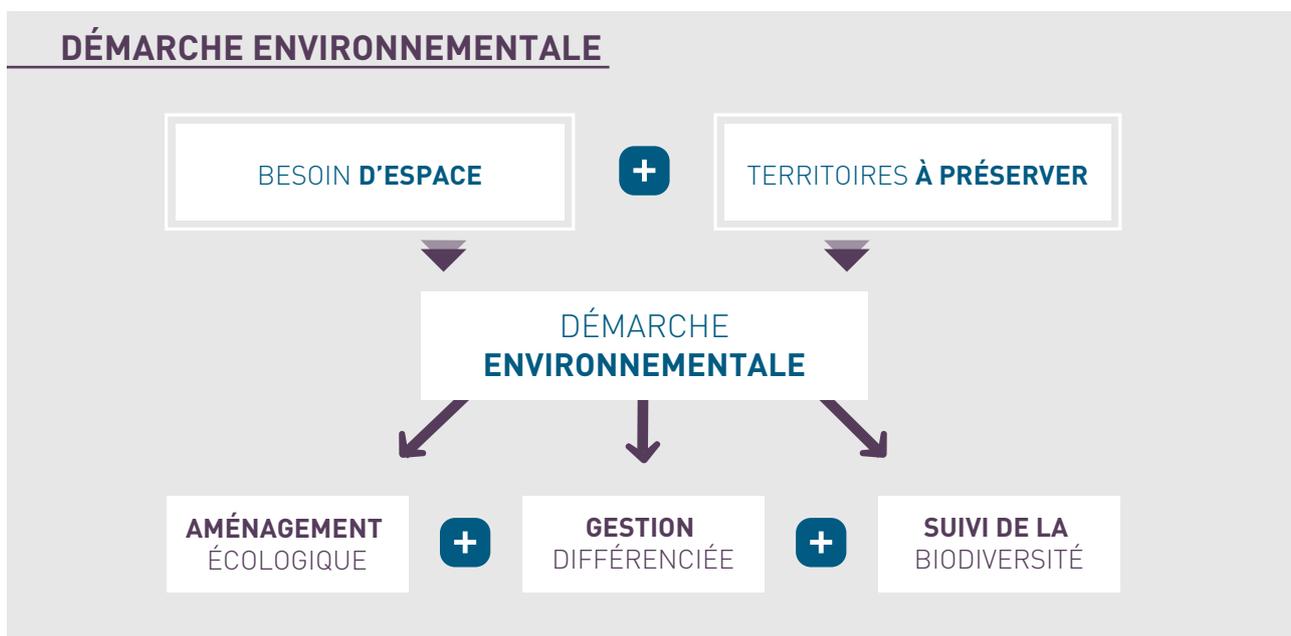
Les co-propriétaires du parc ont ainsi mis en place un plan de gestion différenciée qui a été réalisé pour 10 ans puis reconduit 5 ans. Des études pédo-logiques et hydrologiques ont été réalisées en amont ainsi que des inventaires, ce qui a conduit par exemple à choisir des essences végétales régionales adaptées ou de mettre en place des solutions techniques pour réutiliser un maximum d'eau de pluie. Dès la conception, la pollution lumineuse a aussi été limitée. Le soutien d'un bureau d'études a permis de disposer d'arguments étayés et d'inscrire la réflexion dans un cadre plus large, comme celui du SRCE par exemple.

L'intérêt pour les entreprises ? D'abord, comme tout parc d'activités, proposer un beau lieu à ses salariés et ses clients, pratique, confortable et peu cher. L'aspect paysager et les contraintes

liées à la gestion écologique, c'est le prix à payer pour un retour d'image supplémentaire, ou la possibilité de s'inscrire dans une démarche d'entreprise plus large. Ecover, par exemple est présent sur le site, et s'avère certifié ISO également. Des 15 entreprises installées, il n'y a finalement pas tant d'activités affichant fortement des valeurs écologiques. Les concepteurs attendaient davantage d'agro-alimentaire, un des secteurs porteurs de la région, mais ce n'est pour l'instant pas le cas. La variété des domaines d'activités montre en tout cas que l'argument écologique touche largement les entreprises, qu'elles en fassent un argument marketing ou pas. D'ailleurs, si le parc de Landacres a été le premier en Europe, en 1998, à avoir été certifié ISO14001, ils sont maintenant une cinquantaine. • **MMB**

EN SAVOIR PLUS

sdesomer@agglo-boulonnais.fr





Le desman des Pyrénées fait l'objet de suivis

EDF et le conservatoire d'espace naturel de l'Ariège

Des barrages responsables

Depuis plus de 6 ans, le Groupe d'exploitation hydraulique Aude-Ariège (GEH Aude-Ariège) travaille en collaboration avec l'association des naturalistes de l'Ariège, également Conservatoire des espaces naturels de l'Ariège et labellisée CPIE.

Au-delà de l'aide financière, deux études ont été menées sur des espèces rares présentes à proximité des barrages.

Une étude sur des papillons rares liés aux zones humides a permis de confirmer leur

présence autour de deux barrages d'Ariège et sur de vastes ensemble de zones humides dans le Donezan. De cette étude a découlé un programme de chantiers de restauration de tourbières et de zones humides de montagne.

Le desman des Pyrénées est aussi une espèce rare qui mobilise fortement EDF. Ce petit mammifère semi aquatique, endémique des Pyrénées et du quart nord-ouest de la péninsule ibérique est sous surveillance rapprochée. L'Oriège est une rivière très aménagée par EDF pour la production d'électricité et les observations de desman y étaient de plus en plus rares. Nous avons donc mis en place avec le GEH une étude qui consiste à évaluer si le desman est toujours présent sur une portion de 6 km de rivière soumise à de fortes variations de débit. EDF est aussi un partenaire technique important avec qui nous travaillons sur une autre vallée en Ariège : l'Aston, afin de mieux comprendre les interactions entre la production hydroélectrique et les populations de desman.

Le même partenariat a permis de travailler à la protection des chiroptères dans les bâtis.

Vincent Lacaze (CPIE Ariège), vincent.l@ariegenature.fr

ADS-Cèdres Industries

Prendre soin de son cadre de vie

L'entreprise de chaudronnerie industrielle ADS est une PME située à Grande-Synthe (59) au cœur d'une zone d'activités. Elle a joué la carte de la biodiversité dès 2005 sous l'impulsion de son ancien directeur Didier Rommel. Pour ce dernier, au départ, l'idée était de rendre l'industrie attractive, et montrer que « ce n'était pas Germinal ».

Ainsi, sur les 1000 m² d'espaces verts d'ADS et au sein de la démarche de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), la faune et la flore trouvent leur place : d'abord via la mise en place d'une gestion différenciée et la plantation d'une



haie bocagère et d'un verger d'espèces anciennes, plus tard par le creusement de deux mares (dont une alimentée par le trop-plein du récupérateur d'eau de pluie)... L'expertise naturaliste réalisée par le CPIE Flandre Maritime a permis de prouver l'impact positif de ces aménagements, avec le recensement d'amphibiens, d'orchidées sauvages...

La démarche est participative, et les salariés mettent les mains à la pâte : ils ont fabriqué des pupitres explicatifs, réalisé une sculpture géante d'abeille, amené leurs familles lors de visites guidées... Pour Didier Rommel, travailler pour l'environnement a un impact positif sur l'image de l'entreprise et le cadre de travail des salariés : « on ne prend pas ça comme une contrainte, mais comme un investissement ».

Guillaume Schodet (CPIE Flandre Maritime), et Michaël Baert (ADS). Pour plus renseignements sur la thématique, les lecteurs peuvent nous contacter via l'adresse biodiversite@cpielandremaritime.fr

MÉTIER

Soigner ses relations et ses compétences

Pour travailler en bonne intelligence, il faut savoir s'écouter, se donner des occasions de dialogue, mais aussi parler le même langage. Un géologue chez un carrier, c'est bien, s'il a un goût appuyé pour la biodiversité, c'est encore mieux. C'est le cas de Nicolas Seignez.

COMMENT AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ VOTRE SENSIBILITÉ À LA NATURE ?

J'ai passé mon enfance à la campagne, avec des parents naturalistes. Je me suis passionné très tôt pour la géologie, et j'en ai fait mon métier. J'ai participé jeune à des suivis. La nature et sa protection font vraiment partie de ma vie. J'ai travaillé en laboratoire, mais mon embauche chez un carrier c'était à la fois un retour dans ma région natale, et un retour aux éléments naturels.

EST-CE QUE CE BAGAGE VOUS A PERMIS DE MIEUX TRAVAILLER AVEC LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS OU LES NATURALISTES ?

Quand j'ai rencontré les acteurs sur le terrain, on s'est tout de suite compris, c'est vrai. Il n'y a pas eu de rejet ou de fossé à franchir. Mon objectif était autant de trouver de nouveaux sites d'extraction que de veiller à ce que l'exploitation soit prévue dans les dossiers pour qu'elle se déroule sur le terrain dans de bonnes conditions écologiques.

Dans certains cas, sur le terrain, la situation écologique d'un site peut avoir évolué pendant la durée d'exploitation et le projet de remise en état prévu au départ n'est plus adapté. Il y a quelques années par exemple, on prévoyait de nombreux reboisements parce que la région en est déficitaire. Mais ce n'est parfois pas le plus judicieux. Cela nous a conduit à revoir notre copie sur la sablière d'Hamel en collaboration avec Guillaume Lemoine, naturaliste et écologue à l'Établissement public foncier. Pour prendre ce genre de décision, souvent non obligatoire au sens de la réglementation, il faut avoir sa propre culture naturaliste et des motivations dépassant la simple nécessité de produire des matériaux. Ne pas rester dans son coin et dialoguer avec des spécialistes est une autre condition nécessaire à l'aboutissement d'un



© STB matériaux

projet de révision de la remise en état d'un site. Amateurs ou professionnels de la nature auront un poids essentiel dans l'orientation de nos actions. En contrepartie, leurs avis peuvent vite devenir, pour le profane, une jungle complexe de renseignements. Mon intérêt pour divers domaines de l'écologie est alors d'une grande aide. Il faut aussi parfois décevoir en expliquant l'impossibilité technique, réglementaire ou contractuelle de réaliser certains travaux.

DANS QUELLE MESURE MOBILISEZ-VOUS LES NATURALISTES LOCAUX ?

Je les consulte autant pour leur expertise naturaliste à l'échelle du site concerné que pour leur expertise du territoire. Je me forme moi-même via des sources professionnelles, en autodidacte, mais aussi et surtout à leur contact. Par imprégnation. Au fil du temps, je rencontre les personnes les plus capables de me renseigner, par territoire ou par groupes d'espèces. Par exemple, pour les chiroptères, la Coordination mammalogique du nord de la France est très indiquée. En secteur minier, urbain et de friches, il est possible de s'adresser à l'EPF, qui dispose d'un écologue, ou au CPIE Chaîne des terrils. Pour l'avifaune, le Groupe ornithologique et naturaliste du nord

de la France est un bon choix aussi. La société entomologique du Nord ou celle de Picardie sont aussi de bons supports. Nous avons aussi établi des contacts intéressants avec l'OPIE et le Conservatoire des espaces naturels du Nord et du Pas-de-Calais. De ce fait une confiance s'installe. C'est pourquoi, il nous est arrivé, lorsque le contexte d'installation d'un site en projet est très « naturel », de procéder à une présentation du dossier de demande ICPE* à ce public en amont de l'enquête publique afin d'expliquer notre logique éviter-réduire-compenser et afin de recueillir son avis. Une chose reste absolument nécessaire toutefois dans le cadre de ces relations. Le contact ne doit pas être établi par le carrier dans le but de s'exonérer des étapes obligatoires qu'il doit lui-même financer, c'est-à-dire, l'inventaire faune flore initial du projet. Cette condition respectée, tout est possible et surtout le meilleur. Chez STB matériaux, le projet de renaturation de la sablière d'Hamel en faveur des hyménoptères est un bel exemple de collaboration entre, notamment, un industriel, l'EPF Nord-Pas-de-Calais et les naturalistes associés. • **MMB**

(*) Installations Classées Pour l'Environnement

EN SAVOIR PLUS

nseignez@stbmateriaux.fr



© PNRBV / Fabien DUPONT

CONVENTION

Négocier pour **préserver la ressource**



Dans les Vosges, se trouve un site prisé de cueillette de l'arnica. 150 ha autant convoités par les laboratoires pharmaceutiques qu'impactés par les pratiques agricoles. Le PNR des Ballons des Vosges est parvenu à concilier les intérêts apparemment divergents des acteurs, pour protéger cette plante indicatrice d'un bon état de conservation.

Utiliser des produits de la nature, d'accord, mais sous quelles conditions ? L'arnica conjugue plusieurs difficultés pour les laboratoires pharmaceutiques : elle ne se cultive pas bien, elle est très localisée, et très liée à la préservation de son milieu. Bref, si on veut pouvoir la cueillir encore longtemps, et donc maintenir l'activité économique, il faut mettre en place une cueillette raisonnée. C'est le PNR des Ballons des Vosges qui a petit à petit coordonné les opérations en lien constant avec le département des Vosges.

Les laboratoires intéressés sont sensibles au respect de la nature et sont demandeurs. Weleda, Boiron et d'autres, viennent dans les Vosges cueillir l'arnica à plus de 1000 m d'altitude. « Cette convention va dans le sens de nos valeurs, qui sont de respecter au maximum la nature. Quand nous pouvons cultiver, c'est en bio, voire en biodynamie. Pour l'arnica, nous ne cueillons que ce qui est nécessaire, » affirme Denis Graeffly de Weleda.

« Le PNR a été mandaté pour coordonner les acteurs concernés : les communes propriétaires des terrains, les agriculteurs qui utilisent les pâturages, les cueilleurs, les laboratoires, » explique Fabien Dupont, chargé de mission Natura 2000 au PNR des Ballons des Vosges. Face à la réduction de la ressource, il a d'abord fallu identifier les facteurs négatifs. Les études sur l'impact de la cueillette sont toujours en cours, avec notamment un suivi écologique financé par le commissariat de massif, les régions Alsace et Lorraine, mais aussi les laboratoires. Les conclusions générales déjà connues sont que la population d'arnica n'aime ni le chaulage, ni l'abandon, ni la fertilisation. Il faut permettre aux agriculteurs de faire pâturer les bêtes sur les terrains, mais pas avant la cueillette, sous peine de voir la récolte piétinée. Il faut également retarder la fauche, et dans le même temps les convaincre de ne pas amender les sols. « La carotte, c'est la mesure agri-environnementale, car

cette préservation du milieu n'a pas de plus-value sur la quantité de fourrage, » concède Fabien Dupont.

Du côté des cueilleurs, il faut aussi faire en sorte que la végétation puisse se renouveler, et donc se mettre d'accord sur un maximum collectif de prélèvement. Cela signifie de la concertation (plusieurs réunions par an), mais aussi de la surveillance. Les cueilleurs sont sélectionnés et s'engagent à respecter des bonnes pratiques définies en commun. La réunion de pré-cueillette (très concentrée dans l'année à quelques semaines en juin), permet d'évaluer la quantité raisonnable que chacun pourra prélever, et, éventuellement, d'autoriser de nouveaux cueilleurs à participer. Le PNR réussit ainsi à concilier bon état de conservation et ressources économiques parfois contradictoires entre l'agriculture, le tourisme et les laboratoires. • **MMB**

EN SAVOIR PLUS

f.dupont@parc-ballons-vosges.fr



© EPF - Guillaume Lemoine

Exemple d'une intervention réalisée par un exploitant de terril à la demande de l'EPF (sur propriété EPF)

L'EPF, recycleur de terrains industriels

Son rôle de recycleur d'espaces, l'établissement public foncier Nord - Pas de Calais le joue en y associant fortement les espaces naturels et la biodiversité. Il mène ses actions foncières en respectant deux logiques : celle de remettre en état et de sécuriser d'anciens terrains industriels ou urbains, tout en s'inscrivant dans les politiques écologiques nationales et régionales.

Qui pouvait donner du sens à la requalification des friches industrielles et à la renaturation de carrières ou terrils ? Seul un établissement public investit en faveur de la biodiversité. L'EPF Nord - Pas de Calais s'est même doté d'un axe spécifique d'intervention pour accompagner les collectivités dans la gestion des espaces à risque et à la contribution des continuités écologiques. La position de l'établissement est que les fonds publics utilisés doivent profiter aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises. « Nous sommes aussi au service du développement économique, pas question de fermer la porte. On accompagne autant les intercommunalités que les industries, » explique Guillaume Lemoine, responsable du pôle écologie. L'avantage de cette position sur le foncier, c'est de pouvoir déployer une vraie stratégie en faveur de la biodiversité, que ce soit lors de la remise en état des sites industriels orphelins ou actifs que dans le cadre de la compensation. Par exemple, pour les 2200 hectares de terrils miniers qu'il a fallu renaturer à la fermeture des mines, cet opérateur

unique a pu « recycler » les terrains de façon cohérente, en intégrant le tout dans la trame verte du bassin minier et en mettant le cas échéant à contribution les exploitants de ces dernières sources de matériaux (locataires des sites achetés par l'EPF). Mandaté par les départements, la région et les communes minières, l'EPF a finalement pu revendre les terrains aussi bien pour les ENS que pour les trames vertes communautaires ou communales. Il compte également parmi ses partenaires réguliers le Conservatoire d'espaces naturels ou encore les parcs naturels régionaux. Un partenariat est également envisagé avec le Conservatoire du littoral.

Les travaux de remise en état (déconstruction) et de renaturation sont financés par l'établissement. Mais ils peuvent aussi être cofinancés par des entreprises au titre de la compensation. Certains terrains, comme les terrils complètement exploités, peuvent même être directement vendus pour des mesures compensatoires si l'autorité environnementale l'accepte. « L'EPF a

du foncier de disponible pour faire les aménagements demandés, pour que cela revienne aux espaces naturels, dans l'intérêt général. » C'est donc une façon de donner de la cohérence aux actions de compensation des entreprises là où le foncier est rare. L'EPF a également développé un savoir-faire reconnu pour la remise en état des sablières (voir interview de Nicolas Seignez p.34).

Guillaume Lemoine revendique une culture environnementale ancrée dans la structure depuis les années 90 et de façon active : « L'intervention en faveur de la biodiversité est dans nos gènes. On a été labellisés SNB. On va prochainement signer des conventions pour que toutes nos données soient reversées au SINP. Chaque fois qu'on intervient sur un espace, on finance des inventaires faune, flore et fonge. Nous faisons même partie du Copil PNA pollinisateurs sauvages, » conclut-il non sans fierté. • **MMB**

EN SAVOIR PLUS

Établissement public foncier Nord - Pas de Calais, g.lemoine@epf-npdc.fr

Et quand les entreprises ne jouent pas le jeu ?



Le Code civil pourrait bientôt reconnaître le préjudice écologique. Un cadre dans lequel les défenseurs de la nature auront un rôle à jouer pour ramener les entreprises sur le bon chemin. Un garde-fou important en termes d'actualité du droit, mais qui ne reflète pas le grand nombre de relations positives et efficaces tissées entre acteurs de la biodiversité et industries, comme l'a montré ce dossier.

Dans le Code civil de 1804, la réparation des préjudices est subordonnée à la preuve de répercussions sur les personnes. Seuls les dommages causés à « autrui », qu'ils soient économiques, moraux ou corporels, peuvent donner lieu à l'attribution de dommages et intérêts. La nature, ainsi, n'est pas un sujet de droit ! Au fur et à mesure que les atteintes à l'environnement se sont multipliées et aggravées, les juges français ont toutefois utilisé le préjudice moral des associations de protection de l'environnement pour reconnaître indirectement une valeur à la nature lésée. Un tel biais présentait des limites, en particulier eu égard au montant symbolique des réparations allouées à ce titre, consacrant, en creux, une véritable liberté de nuire à la nature.

LES LEÇONS DE LA JURISPRUDENCE ERIKA

Avec l'affaire de l'Erika, la jurisprudence a consacré la notion de préjudice écologique, défini par la Cour de cassation en 2012, comme « l'atteinte portée à l'environnement », pour un montant global d'environ 13 millions d'euros. Depuis, les décisions se sont multipliées dans le même sens dans des affaires de pollution industrielle ou de braconnage. Désormais, à côté des préjudices subjectifs causés aux personnes, le droit français admet, donc, le préjudice objectif causé à la nature, indépendamment et au-delà des seules répercussions sur les personnes.

À la suite de cette décision, la Garde des sceaux a annoncé un projet de loi pour faire entrer le préjudice écologique dans le Code civil. L'objectif recherché consiste à consolider la jurisprudence et à sécuriser le droit du préjudice écologique. En effet, une chose est de poser le principe de réparation du préjudice écologique, une autre est de déterminer



Pêche électrique réalisée par une équipe de l'Onema, méthode d'évaluation de la qualité des eaux.

© Laurent Mignaux_MEDDE-MLETR

les modalités de mise en œuvre d'un tel préjudice spécifique. Un rapport du Club des Juristes de 2012 rappelle ainsi l'importance de renforcer l'expertise judiciaire en matière d'environnement. En 2013, le rapport commandé au Professeur Jégouzo propose également de déterminer la liste des personnes habilitées à demander réparation de ce préjudice et de poser une obligation d'affectation des fonds alloués à ce titre à la sauvegarde de l'environnement.

LES DÉFIS DE LA RÉPARATION « EN NATURE »

Les questions techniques soulevées par la réparation « en nature » des préjudices écologiques sont proches de celles de la compensation des impacts autorisés. Outre l'importance d'éviter que les dommages surviennent et d'en réduire les conséquences, on y retrouve la question de l'équivalence écologique. L'analyse d'équivalence offre aujourd'hui un cadre méthodologique précis et éprouvé pour concevoir et dimensionner les mesures de réparation, comme en attestent les travaux du ministère de l'Ecologie sur leur application en France dans le cadre de la Loi de Responsabilité Environnementale

de 2008. Ces méthodes reposent toutefois sur la capacité de l'ingénierie écologique à proposer des actions efficaces d'un point de vue écologique, et dont le coût reste proportionné aux dommages. Dans ce contexte, les gestionnaires d'espaces naturels peuvent intervenir à deux niveaux. D'abord en tant que « porte-parole » de la nature endommagée, capables de déclencher une action en justice en demandant réparation du préjudice subi par la nature. Il s'agit alors de bien distinguer celui-ci du préjudice matériel ou moral éventuellement subi par le gestionnaire. Ensuite, les gestionnaires peuvent également intervenir en tant que prestataires pour la réalisation des mesures de réparation décidées par la Justice, sur des terrains dont il faudra sans doute assurer une gestion pérenne. À l'image des débats en cours concernant la compensation des impacts autorisés, il est essentiel de distinguer ces deux rôles, en amont de la décision (évaluation du dommage et conception des mesures de réparation) et en aval (mise en œuvre des mesures). • **Fabien Quétier, Biotope**, fquetier@biotope.fr, **Laurent Neyret**, professeur de droit, Université de Versailles-St-Quentin-en-Yvelines



© F. Chenel - L'Agence Nature

FRANCE



Fête de la nature : on compte sur les gestionnaires

Déjà neuf éditions nationales, c'est un beau succès. Mais comment faire pour continuer de motiver les différents acteurs ? Quel intérêt pour les espaces naturels de participer à cette fête grand public ?

UN MOYEN DE RENCONTRER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES

Des entreprises comme Veolia ou Lafarge, puis plus récemment EDF, RTE, la MGET, apportent leur soutien financier, mais profitent aussi de l'occasion pour mobiliser leurs salariés, organiser des actions de découverte de certains de leurs sites sur lesquels la biodiversité est étudiée, préservée... en partenariat avec des acteurs naturalistes. C'est le moment d'entamer des relations avec eux (voir le dossier de ce numéro sur ce sujet).

RÉPONDRE À UNE DEMANDE DU PUBLIC

Selon une enquête d'opinion sur la relation des Français à la nature réalisée par Opinionway pour la Fête de la Nature en mars 2015, plus de 60% des sondés déclarent souhaiter mieux connaître les animaux, les plantes qui vivent en France. La Fête de la Nature est une belle réponse à cette attente, renforçant les milliers d'animations nature organisées tout au long de l'année. La convivialité est donc une priorité pour fidéliser le grand public, comme l'illustre cette année, la thématique des pique-niques au bord de l'eau.

TESTER DE NOUVELLES FORMES D'ANIMATIONS

Au-delà de la « sortie nature » classique proposée lors des premières éditions, le proposition faite au public prend maintenant la forme de programmes diversifiés, à multiples activités, intégrant sorties, visites guidées, ouverture exceptionnelles de sites, conférences, expositions, journées scolaires, rassemblements associatifs... En 2015, le programme du département des Côtes d'Armor, composé de journées entières sur 9 espaces naturels sensibles du département, ou ceux du département de la Drôme ou des Pyrénées Orientales fédérant l'ensemble des initiatives de leurs territoires sur de nombreux sites, sont des exemples de cette diversification.

UN MOMENT POUR TISSER SON RÉSEAU

La Fête de la Nature a favorisé le développement de programmes régionaux, portés par des réseaux, comme celui des gestionnaires des espaces

naturels de Languedoc-Roussillon, ou par des collectivités comme la région Aquitaine, qui contribue avec son événement *Journées Aquitaine nature* ou encore la coordination d'une programmation régionale comme le fait Natureparif, l'agence pour la nature et la biodiversité de la région Île-de-France. L'événement est devenu un rendez-vous présent dans le calendrier des communes, un véritable « marronnier » qui fédère les acteurs de leur territoire pour proposer à leur administrés une voire plusieurs journées...

Pour garantir l'esprit initial de la Fête, et en particulier sa convivialité, une charte propose 7 critères qui aujourd'hui permettent d'encadrer le développement de l'événement : la gratuité pour le public, le contact direct avec la nature favorisé, la transmission de connaissances sur la nature et la biodiversité indispensable... constituent le socle de la programmation.

Les gestionnaires d'espaces naturels, parmi les premiers à contribuer à l'événement, sont fortement mobilisés et proposent chaque année des visites des sites qu'ils gèrent, qu'ils chérissent, entretiennent, protègent... Les cœurs de nature et leurs gestionnaires sont essentiels à la Fête de la Nature. •

Fabien Chenel, directeur,
f.chenel@fetedelanature.com

Une programmation qui s'est **diversifiée** mais dans laquelle les espaces protégés **trouvent toujours leur place.**

La Fête de la nature, c'est d'abord l'occasion de sortir des réseaux habituels, et du contexte naturaliste. Installée dans le panorama des événements annuels français, elle est devenue incontournable sur le thème de la nature, portée par près de 1000 organisateurs avec plus de 5 000 temps d'animation et 800 000 participants. C'est donc une occasion rêvée de toucher de nouveaux publics, et de nouveaux acteurs concernés par la biodiversité et de favoriser le rapprochement homme-nature. La création de l'association Fête de la Nature, en 2009, lui permet de continuer à se développer tout en gardant des partenaires fidèles à ses côtés. La programmation s'est diversifiée, enrichie par les propositions de nombreuses collectivités territoriales, associations culturelles, professionnels du tourisme... Plus de 50% de la programmation est aujourd'hui à l'initiative de ces nouveaux acteurs venus d'autres horizons. Exemple de conquêtes inattendues, on compte depuis peu parmi les partenaires, les jardins familiaux ou l'administration pénitentiaire.

REPÈRE

2016

Les gestionnaires à l'honneur

En 2016, la Fête de la Nature proposera sa 10e édition du 18 au 22 mai. S'appuyant chaque année sur une thématique donnant le ton de la programmation, le choix pour cette édition anniversaire s'est rapidement imposé. Après s'être tournée vers les petites bêtes, les plantes sauvages ou encore le bord de l'eau, la prochaine Fête de la Nature rendra hommage aux hommes et femmes qui gèrent la nature, la font découvrir, la protègent... En 2016, les acteurs de la nature seront sur le devant de la scène !



Capture des coccinelles

© Pirech

AGRICULTURE



Le bio : bon pour les insectes ?

En forte expansion à travers le monde, l'agriculture biologique pourrait permettre de réduire l'utilisation des pesticides et donc améliorer la biodiversité dans les parcelles et les paysages à dominante agricole. Pour mieux comprendre les bénéfices potentiels d'une conversion à l'agriculture biologique, il faut tenir compte de la diversité des pratiques agricoles : utilisation des intrants chimiques, mais également travail du sol, semis, etc.

Le bio favorise-t-il la biodiversité ? L'agriculture biologique (AB) est de plus en plus proposée comme une alternative à l'agriculture conventionnelle (AC) pouvant permettre, d'une part, une meilleure sécurité alimentaire et, d'autre part, un arrêt de l'utilisation de pesticides. Les pratiques réalisées en AB pourraient aussi permettre le développement d'espèces utiles à l'agriculture, telles que les insectes auxiliaires qui assurent le contrôle biologique des ravageurs de cultures. Il existe une très grande diversité de pratiques en AB et en AC, rendant difficile une vraie évaluation de leurs effets sur la biodiversité. En effet, la comparaison dichotomique des deux types d'exploitation (AB vs. AC), donne souvent lieu à des résultats incertains.

DES PRATIQUES COMMUNES, D'AUTRES DIFFÉRENTES

Une étude réalisée par des chercheurs de l'INRA en 2012, dans une zone agricole bocagère en Ille-et-Vilaine sud a permis de prendre en compte la diversité des pratiques agricoles réalisées en AB et en AC pour estimer les effets des pratiques sur les auxiliaires à l'échelle de la parcelle et du paysage. Contrairement aux éléments semi-naturels (boisements, haies, bandes enherbées, etc.), les pratiques agricoles sont en effet rarement prises en compte dans la description des paysages, bien qu'elles soient susceptibles d'affecter la biodiversité à large échelle. Dans cette étude, 20 zones de 1 km², réparties selon un gradient de

surface en AB allant de 6% à 35%, ont été sélectionnées. Dans chaque zone, des relevés ont été réalisés dans deux parcelles de blé d'hiver, une en AB et une en AC (40 parcelles au total). Trois groupes d'insectes ennemis naturels du puceron ont été suivis : les carabes, échantillonnés à l'aide de pots pièges, les coccinelles, échantillonnées à l'aide de filets, et les parasitoïdes, échantillonnés en prélevant les momies de pucerons parasités. Des enquêtes auprès des agriculteurs ont permis de caractériser les pratiques agricoles réalisées dans les 40 parcelles de blé d'hiver pendant la période d'échantillonnage des insectes (avril à juillet).

Les données récoltées au cours des enquêtes montrent que les agriculteurs

en AB et en AC ont des pratiques bien contrastées, les deux types d'exploitation étant clairement différenciés par l'utilisation de pesticides, le travail du sol, la longueur des rotations et le semis (premier axe factoriel, horizontal). Néanmoins, la continuité entre les parcelles suggère que les agriculteurs en AC peuvent parfois réaliser des pratiques proches de celles en AB, et inversement. Par ailleurs, il existe une diversification des pratiques commune aux deux types d'exploitation le long du deuxième axe factoriel (vertical), liée à la nature du précédent cultural et à l'utilisation du labour. Les agriculteurs opéreraient donc pour certaines pratiques indépendamment du type d'exploitation auquel ils appartiennent. Globalement, il existe une diversité importante de pratiques au sein de chaque type d'agriculture. Cette hétérogénéité est certainement le résultat de la multiplicité des facteurs pouvant influencer les choix des agriculteurs, tels que les objectifs de production, l'expérience personnelle, l'influence des conseillers techniques et les prix du marché.

Il est possible de favoriser la présence des auxiliaires quel que soit le type d'exploitation

À l'échelle de la parcelle, cette étude a néanmoins permis de mettre en évidence une abondance et une richesse spécifique des auxiliaires nettement plus importantes dans les parcelles en AB que dans les parcelles en AC. Ce résultat est cohérent avec la littérature scientifique et souligne la compatibilité globale des pratiques biologiques avec l'installation de communautés d'insectes auxiliaires dans les parcelles.

Une prise en compte plus fine des pratiques a par ailleurs permis de montrer que les abondances d'auxiliaires varient en fonction de certaines interventions données, telles que le travail du sol (effet négatif sur les coccinelles et positif sur les carabes), le nombre de variétés de blé semées (effet positif sur les coccinelles), ou la dose et la fréquence d'utilisation des pesticides (effet négatif sur les coccinelles). Il serait donc possible de favoriser la présence des auxiliaires dans les parcelles quel que soit le type d'exploitation, en modifiant certaines pratiques clés. Néanmoins, les différents groupes d'insectes auxiliaires ne répondent pas de la même façon aux pratiques.

À l'échelle du paysage, aucun effet de l'étendue de l'AB n'a été observé sur les communautés d'insectes auxiliaires. Ce résultat est contradictoire avec certaines études ayant observé une biodiversité plus élevée dans des paysages dominés par l'AB. Ceci pourrait être lié au fait que l'étude a été réalisée dans des paysages de bocage, caractérisés par un réseau de haies et d'éléments boisés relativement dense. Contrairement à des paysages plus ouverts, ces derniers sont probablement suffisamment riches en habitats pour les insectes, masquant un éventuel bénéfice de l'AB à large échelle. Cette hypothèse est renforcée par les résultats qui mettent en évidence un effet positif marqué de la proportion de haies et de boisements, ces derniers permettant aux insectes de se réfugier, s'alimenter, se reproduire et se déplacer.

MULTIPLIER LES VARIÉTÉS SEMÉES

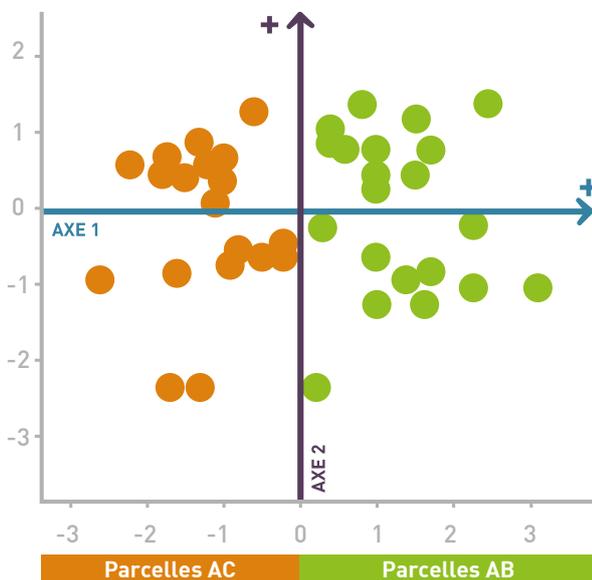
En définitive, cette étude montre qu'il semble possible de favoriser la présence des insectes auxiliaires, en modifiant les pratiques agricoles réalisées dans les parcelles. Un tel objectif peut être atteint par la conversion en AB, mais également en modifiant certaines pratiques clés, comme le nombre de variétés semées dans la parcelle. De tels changements sont envisageables pour l'ensemble des agriculteurs, aussi bien en AB qu'en AC. Dans les paysages de la zone d'étude, il ne semble pas nécessaire de mettre en place une organisation particulière des pratiques agricoles (comme la création d'îlots en AB) pour favoriser les auxiliaires. Un maintien des éléments semi-naturels semble par contre essentiel à leur installation. Pour envisager une telle gestion des paysages agricoles, une diversité d'acteurs, agissant à différentes échelles, doivent être impliqués. Les pratiques des agriculteurs peuvent par exemple être guidées par des groupements d'intérêt économiques et environnementaux, des associations locales, des conseillers techniques et aidées par des mesures agri-environnementales. •

Camille, Puech, INRA UMR IGEPP, camille.puech@rennes.inra.fr

Jacques Baudry et Stéphanie Aviron, INRA UR SAD-Paysage, Rennes

EN SAVOIR PLUS

Camille Puech et coll., *Effet des pratiques biologiques et conventionnelles sur les communautés d'insectes auxiliaires dans les paysages agricoles*, revue Innovations Agronomiques n°32, 2013, pp 401-412.



AXE 1 (37% de la variance)

- ↘ intrants chimiques
- ↗ fréquence travail sol
- ↗ longueur rotation
- ↗ nombre variétés
- ↗ densité semis

AXE 2 (18% de la variance)

- ↗ précédent = maïs
- ↗ labour



Une formation d'accueil de quatre jours pour intégrer le réseau (fonctionnement de visites de sites)

© LPO

BÉNÉVOLAT

Comment motiver les troupes ?

Travailler avec des bénévoles, c'est bien. Encore faut-il les recruter, les motiver, les fidéliser, et les former. Une vraie mission, si ce n'est un métier ! Expérience de la LPO, qui compte environ 5000 bénévoles qui consacrent de quelques heures à une partie de leur vie, à agir pour la protection de la nature.

Organisée en réseau piloté par la LPO France (siège national basé à Rochefort), la LPO est dotée de 46 structures locales, avec au total 450 salariés environ. Il s'agit donc d'une structure professionnalisée mais qui garde un niveau d'implication bénévole extrêmement important. L'objectif est de créer du lien social entre les hommes et les femmes qui la composent et donner l'opportunité à chacun de s'impliquer concrètement dans une action citoyenne de protection de la nature en devenant « Biodiv'acteur ».

Au niveau national, le responsable du programme Bénévolat garantit la structuration de l'offre : créer des outils de communication (supports, articles), répondre aux propositions et

coordonner l'ensemble des actions bénévoles au sein du réseau, en lien avec les chargés de vie associative et les porteurs de projets. Localement, le(a) chargé(e) de vie associative, assure le lien avec les bénévoles de terrain, les accueille, les forme et les accompagne dans leurs missions.

OFFRIR DES ACTIONS VARIÉES ET LES VALORISER

Les actions proposées sont aussi nombreuses que variées : participer à un comptage pour suivre l'évolution d'une population d'oiseaux, animer un stand, partager sa passion pour la biodiversité au jardin en animant un réseau local de Refuges LPO, participer à l'entre-

tien et la restauration d'un espace naturel lors d'un chantier nature, animer une sortie nature, secourir un oiseau blessé, etc... Pour une meilleure lisibilité de l'offre, elles ont été classées selon une typologie de profils de bénévoles : naturaliste, ambassadeur de la nature, écovolontaire, sentinelle de la nature, secouriste, spécialiste.

En 2014, une grande campagne de communication a été lancée autour du message « donner les clés pour agir » : chacun peut, selon ses envies, ses compétences, devenir « Biodiv'acteurs » aux côtés de la LPO.

Les chargés de vie associative disposent également d'un certain nombre d'outils de promotion : document d'appel 5 volets distribué sur les stands



Chargé de vie associative, c'est un métier, Lucie Langlade, LP017

J'ai 26 ans, je suis originaire de Vendée. J'ai intégré la LPO Charente-Maritime en février 2014, suite à une mission de service civique. Je partage mon temps entre la vie associative et l'éducation à l'environnement. Le métier de chargée de vie associative, consiste à faire le lien avec les bénévoles et adhérents, c'est-à-dire enregistrer leur inscription, les accueillir, leur proposer des missions correspondant à leurs attentes et leurs contraintes, etc. Régulièrement, j'assure le rôle de coordinatrice lors d'actions spécifiques comme la tenue d'un stand, par exemple (répartir les bénévoles, leur attribuer un rôle, les former, etc.) ou l'encadrement de chantier nature.

Au niveau formation, j'ai suivi une licence information-communication à Angers, puis un Master ingénierie de projets culturels et interculturels. J'ai effectué mes stages sur des festivals (musique, théâtre...) où j'encadrais des bénévoles.

Pour ce type de métier, il est impératif d'être très bien organisé (3 métiers en 1 !) et aimer le relationnel. Pour le reste, il faut savoir être pédagogue, communiquer et être créatif.

L'organisation des journées dépend de la saison et des jours (pas d'animations scolaires en été par exemple), il n'y a donc pas de journée type ! Je ne m'ennuie jamais, je jongle entre les animations, les tâches administratives au bureau, les réunions, l'accueil physique et téléphonique des bénévoles.

Le principal challenge au quotidien consiste à réussir à impliquer tous les bénévoles et valoriser chaque action, même les moins importantes, en tenant compte des personnalités de chacun. Il faut aussi faire preuve de créativité pour se renouveler sans cesse dans les animations et activités proposées.

par exemple, dossier d'accueil remis à chaque nouveau bénévole et carte du bénévole (format carte de visite), rubrique web pour la mise en ligne des offres de bénévoles et formulaire d'inscription en ligne.

Concrètement, le responsable de programme bénévolat, lorsqu'il identifie une nouvelle mission, prend contact avec le porteur de projet pour rédiger et mettre en ligne l'offre sur le site www.lpo.fr. Internet, (sites web, réseaux sociaux) constitue aujourd'hui un vecteur incontournable d'information et de mobilisation de nouveaux bénévoles, notamment chez les jeunes (15-35 ans). Cependant, les principaux autres moyens de recruter de nouveaux bénévoles restent déterminants : les sorties nature, l'animation de stands sur les salons et le bouche-à-oreilles suite à un chantier nature ponctuel.

La valorisation de chaque action menée, à travers la publication d'une actualité sur le web et d'un article dans l'Oiseau Magazine, peut également donner envie à d'autres de s'impliquer.

TENIR COMPTE DES ATTENTES ET DES COMPÉTENCES

Pour faire face à la difficulté de fidéliser les bénévoles engagés, il est indispensable d'être à l'écoute afin de proposer régulièrement des actions qui tiennent réellement compte des attentes, des envies, de la disponibilité, des contraintes et des compétences du bénévole. Un accueil personnalisé

par le chargé de vie associative local (qui peut être salarié ou bénévole), des rencontres régulières et une ambiance conviviale sont des éléments-clés pour y parvenir. Les réseaux sociaux permettent ensuite d'entretenir ces liens y compris entre les bénévoles eux-mêmes. La formation est également un outil incontournable de fidélisation car l'acquisition des connaissances fait souvent partie des motivations des nouveaux bénévoles. Concrètement, la LPO propose des journées thématiques d'échange où les bénévoles peuvent venir enrichir leurs connaissances et savoir-faire en fonction des actions sur lesquelles ils sont engagés. Enfin, comme pour un salarié, un bénévole



Exemple de chantier bénévole

© LPO

a besoin de progresser, de se sentir valorisé et reconnu et donc de se voir confier de nouvelles responsabilités au fur et à mesure de son engagement. • **Stéphanie Bérens**, responsable nature de proximité, stephanie.berens@lpo.fr

REPÈRE

On peut être conservateur et bénévole Jean-Paul Dauphin, Cen PACA

Toutes les actions que je mène sont réalisées en relation avec l'équipe CEN PACA. Il s'agit bien là d'un travail d'équipe de gestion, de suivi faunistique et floristique.

Le rôle du conservateur bénévole ne remplace pas celui du salarié, il assure un regard sur le site et le partage dans un relationnel avec les organismes de gestion : la commune, le Conseil général, le Parc naturel régional du Verdon, le Conservatoire botanique, le Muséum d'histoire naturelle, INFLOVAR et autres associations de protection de la nature.(...)

Mon rôle est d'établir la programmation et le suivi des rotations de cultures, de la pression de pâturage et du maintien de l'intégrité du bocage (haies et fossés de drainage). J'assure la surveillance d'une réserve de chasse préfectorale que j'ai initiée sur l'ensemble du site. J'ai aussi créé un sentier de découverte qui présente toutes les actions menées en faveur de la gestion patrimoniale de la faune et de la flore.(...)

J'assume mon rôle lors de mes congés, le week-end et les jours fériés. Fin 2015, je serai retraité de l'ONF. Je pourrai donc me consacrer davantage à la gestion du site, toujours en tant que bénévole.

Extraits du portrait paru dans *Garrigues* n°57, octobre 2014, <http://www.cen-paca.org>

FISCALITÉ

Exonération de la TFNB : une mesure à affiner

Depuis quelques années, des mesures fiscales sont prises en faveur du patrimoine naturel. C'est le cas avec l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties. Mais la situation mérite d'être clarifiée et stabilisée...



© Diethlen

La taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) est un impôt dû annuellement par tout propriétaire (hors DOM) d'un terrain ne supportant aucune construction au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Cette taxe concerne les prairies, cultures, jardins, chemins de fer...

La TFNB comprend une part communale et une part intercommunale. Pour une terre agricole prise à bail, une fraction du montant de la TFNB est reportée sur le preneur.

Non pour des motifs écologiques mais considérant qu'un terrain boi-

sé n'est plus source de revenu durant un certain temps après exploitation, il existe une exonération pour certains types de futaies et taillis sous futaie : après cumul des différents impôts, la rentabilité nette est souvent négative pour les parcelles de milieux naturels, ce qui incite le propriétaire à rendre constructible sa parcelle, à en intensifier l'usage, ou à la boiser.

Une exonération qui encourage la protection des zones humides et la gestion de parcelles naturelles.

En 2005, le législateur a souhaité étendre l'exonération de la TFNB aux zones humides agricoles et aux terrains situés dans les sites Natura 2000. Cette exonération, valable 5 ans, éventuellement renouvelable, est soumise à 2 conditions :

- la parcelle doit figurer sur une liste dressée par le maire de la commune (pour les zones humides) ou le préfet (sites Natura 2000) ;
- un engagement de gestion doit être signé (co-signé par le bailleur et le preneur pour les parcelles données à bail) : non-retournement des parcelles et préservation de l'avifaune, sans exclure la pratique de la

REPÈRE

Les communes forestières étant les plus impactées par la situation actuelle, la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR) s'est emparée du sujet :

« Plus que la suppression du coefficient de minoration, nous demandons que la France révise son dispositif « d'adhésion » des propriétaires à la préservation des sites en reportant l'effort budgétaire de la défiscalisation sur un soutien à la préservation des sites, dans le cadre de démarches de contractualisations (avec compensation des surcoûts induits par une adaptation des pratiques de gestion et d'exploitation forestière). »

chasse (pour les zones humides) et signature d'un contrat, d'une MAEC ou d'une charte (pour les sites Natura 2000).

Cette exonération a par la suite été étendue aux parcelles exploitées en agriculture biologique.

Pour compenser le manque à gagner, l'État s'était engagé à verser aux communes et intercommunalités une somme équivalente, via la dotation globale de fonctionnement.

LE CAS DES SITES NATURA 2000

Cependant, pour les sites Natura 2000, en 2009, un coefficient de minoration fixé au niveau national a été introduit, induisant le fait que les collectivités perçoivent une compensation qui diminue progressivement : 83 % en 2009 pour arriver à 29 % en 2015 ! L'impact financier est important pour certaines petites communes rurales, par exemple lorsqu'elles ont sur leur territoire une vaste forêt domaniale faisant l'objet d'une charte Natura 2000.

Cette situation met en porte-à-faux les structures animatrices de documents d'objectifs qui ont relayé dès 2005 la parole de l'État et incité les acteurs locaux à signer des « engagements de gestion ». L'exonération représente un budget d'environ 1 million d'euros, montant très faible selon le Ministère des Finances et des Comptes Publics. Mais Bercy craint que la solution qui serait adoptée pour Natura 2000 ne fasse « tache d'huile » pour d'autres exonérations qui seraient plus coûteuses. Les 3 scénarios possibles pour

une « sortie de crise » sont : la suppression du coefficient de minoration (compensation à 100 %), le maintien du coefficient mais avec une sortie du dispositif des établissements publics propriétaires (le Conservatoire du littoral a d'ores et déjà décidé de ne pas demander l'exonération de la TFNB pour ses terrains) ou la suppression de l'exonération de la TFNB.

ET POUR LES ZONES HUMIDES ?

La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux avait également introduit une exonération de 50 % de la TFNB pour les zones humides agricoles, portée à 100 % pour les propriétés situées en parc naturel régional, parc national, réserve naturelle, site inscrit ou classé, zone de protection de captages d'eau potable... Comme pour Natura 2000, un coefficient de minoration a été introduit en 2009. Début 2010, 165 communes de 13 départements, dont 132 de Charente maritime et du Maine et Loire, utilisaient cette mesure. Puis, l'exonération a été supprimée en 2014. Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages comprend une disposition qui permettrait à nouveau l'exonération de la TFNB en zones humides agricoles et même l'étendre à l'ensemble des zones humides.

Par ailleurs, ce sont les communes qui doivent établir la liste des parcelles éligibles. On peut interroger la pertinence de cette disposition, car elles n'ont, le plus souvent, pas les compétences ni les moyens pour ce faire et peuvent considérer le sujet comme

politiquement sensible. Cette désignation ne pourrait-elle pas être faite par les services de l'État, dans une logique de « présomption de zones humide » pour les parcelles en site Ramsar ou correspondant à des forêts alluviales déjà identifiées par exemple dans les plans simples de gestion ? Il serait également souhaitable de regrouper l'ensemble des zones humides dans une seule catégorie fiscale (dispersées dans huit catégories à ce jour). Les tourbières, par exemple, sont dans la catégorie 7 avec les carrières, ardoisières et sablières !

Il serait souhaitable de regrouper l'ensemble des zones humides dans une seule catégorie fiscale.

Si les gestionnaires de milieux naturels saluent une avancée dans la reconnaissance du patrimoine naturel au même titre que le patrimoine culturel, ils ont besoin d'une situation clarifiée et stable et que l'État assume pleinement ses politiques (directives européennes, plan national d'action en faveur des milieux humides...) sans en faire supporter financièrement le poids aux communes. •

Guillaume Sainteny, École polytechnique, guillaume.sainteny@orange.fr

Thierry Mougey, Fédération des PNR de France, tmougey@parcs-naturels-regionaux.fr

REPÈRE

L'utilisation du dispositif par les Parcs naturels régionaux français

Bien qu'insuffisant, ce dispositif d'exonération de la TFNB pour les zones humides agricoles permettait d'apporter une petite contrepartie aux services rendus par ces milieux et pouvait faciliter la réalisation de l'indispensable inventaire des zones humides puis leur zonage. Bien souvent, le caractère humide de ces zones est perçu comme un désavantage et/ou un problème à résoudre... Malheureusement, des PNR incluant de vastes zones humides, souvent classées Ramsar, (Camargue, Caps et Marais d'Opale, Narbonnaise en Méditerranée, Scarpe-Escaut...) ont voulu le mettre en place ce dispositif mais n'ont pu le faire car les services des impôts ne le connaissaient pas, les notaires n'en faisaient pas la publicité et il a fallu du temps pour motiver les communes, mettre à jour les données cadastrales (parcelles de prairies non cadastrées en tant que telles...), délimiter les zones humides, etc. Les sommes en jeu étant jugées globalement faibles par les services administratifs (montant moyen de l'exonération en 2008 pour les zones humides de Charente maritime: 43€/ha), ce n'était pas une priorité pour eux.



Exemple d'image obtenue lors du survol d'une colonie de mouettes dans l'Hérault

© V. Sibert

Le drone, outil ou gadget ?

Survols interdits, panique dans les villes ou au-dessus des centrales... Mais que se passe-t-il au-dessus de nos têtes ces derniers mois ? Petit, rapide et maniable, le drone semble paré de beaucoup d'atouts. Par contre, son utilisation demande une formation pointue et répond à une réglementation stricte. Alors, un vrai bon plan pour les gestionnaires ?

Devenir utilisateur de drone ne relève pas (théoriquement) de l'achat seul d'un drone et du capteur embarqué, même si à ce jour, rien n'oblige à passer par une formation dans un centre spécialisé. Le télé-pilote¹ sûr de lui peut d'ailleurs s'auto-délivrer une DNC² avec ou sans formation à l'appui (cependant la loi évolue et à terme une formation où tout au moins un test sera probablement exigible pour attester de sa capacité à piloter). Quand on est professionnel par contre, on se doit de respecter l'arrêté du 11 avril 2012. Une formation théorique, prolongée par de la pratique, est la première étape à passer pour devenir télé-pilote. À l'heure actuelle c'est le théorique ULM³ qui est suivi, un théorique dédié aux drones devant être mis en place dans un futur proche. Ensuite, il est temps de se confronter aux aspects administratifs. Le drone professionnel français exige de la part du futur utilisateur qu'il dépose un MAP⁴ auprès de la DGAC⁵. Ce MAP permet l'homologation du ou des télé-pilotes concerné(s) - impliquant les aspects théoriques et pratiques évoqués précédemment - et du ou des drones télé-piloté(s). Chaque détail concernant le drone à homologuer y est alors indi-

qué, en particulier son immatriculation. Une fois le MAP accepté, il est alors temps de commencer ! Quoique... Car pour satisfaire aux conditions d'utilisation, il faut respecter deux grandes règles :

- prendre connaissance du scénario-type concerné dans la zone de vol envisagé (ci-contre),
- se référer aux règles de l'air (circulation aéronautique) en vigueur dans cette même zone.

Au nombre de quatre, ces scénarios permettent d'identifier les différents cas d'utilisation possibles d'un drone en fonction des paramètres d'altitude, de distance et d'habitat.

Concrètement, les scénarios S1 et S2, qui sont dédiés aux zones situées hors agglomérations, sont les plus largement usités.

A contrario, le S4 n'est pour ainsi dire pas mis en œuvre car il nécessite d'être pilote d'avion et d'avoir à son actif plus de 100h de vol, ce qui en fait un cas d'exception.

Le scénario S3, réservé aux zones peuplées et agglomérations est, quant à lui, soumis à des consignes particulières. Entre autres, le poids du drone (masse totale) au décollage doit être

inférieur à 4 kg et un parachute de secours est obligatoire.

Les différentes catégories de drones (multirotors et ailes fixes) ne peuvent pas prétendre aux mêmes scénarios de vol (cf. encadré).

Pour la préparation du vol et donc du scénario à considérer, les cartes de l'AIP-Drone ou encore le site MACH7 sont des outils indispensables. Car en plus de renseigner sur les scénarios de vol, les cartes AIP-Drone représentent un véritable support aéronautique. Elles renseignent sur la proximité et les zones de passage des avions et donc sur la nécessité de prendre (ou non) contact avec le service de navigation de l'aéroport ou de l'aérodrome concerné pour un protocole de vol (et ce quel que soit le scénario de vol en question).

Une fois ces étapes finalisées, il est alors temps d'effectuer un repérage sur place ce qui permet de noter la présence d'aires de décollage/atterrissage possibles, d'obstacles, antennes, etc. Enfin, en fonction de la météo (conditions de vents raisonnables et si possible faible couverture nuageuse), la mission peut être confirmée sous 48h.

LES SCÉNARIOS

S1	↑ 150m ALTIITUDE	→ 100m DISTANCE	 25kg POIDS	 CAMPAGNE	 VOL À VUE
S2	↑ 50m ALTIITUDE	→ 1000m DISTANCE	 25kg POIDS	 CAMPAGNE	 EN IMMERSION
S3	↑ 150m ALTIITUDE	→ 100m DISTANCE	 4kg POIDS	 VILLE	 VOL À VUE
S4	↑ 50m ALTIITUDE	→ illimité DISTANCE	 2kg POIDS	 CAMPAGNE	 EN IMMERSION

Scénarios de vols tels que définis par l'arrêté du 11 Avril 2012.

Exemple de lecture : le scénario 3 autorise une altitude de vol de 150 m, un éloignement maximal de 100 m du télépilote et une masse totale au décollage ne dépassant pas 4 kg, autorisé en zones peuplées et nécessairement en vol à vue.

UN OUTIL MAGIQUE ?

De la simple prise de vue aérienne à la prise de vue technique, tout paraît possible. Le drone est en effet un outil très polyvalent du fait de la présence d'une nacelle sur laquelle différents types d'appareils peuvent être embarqués (GoPro, appareil photo, caméra thermique, outils de mesure variés, etc.). Néanmoins un certain nombre d'éléments doit être pris en compte. Le drone est très efficace pour un projet bien réfléchi (par exemple cartographier la végétation dans des unités de gestion précises) mais pas pour faire de la prospection aléatoire (par exemple pour le repérage et comptage de colonies d'oiseaux sur des étangs). En effet, les multicopters ont une durée de vol limitée (15 minutes tout au plus) qui peut nécessiter de nombreux allers-retours entre la zone d'envol et le site d'étude à proprement parler pour mener à bien la mission. L'aile fixe quant à elle n'est pas suffisamment maniable comme outil de prospection. Les drones en général, sont largement sensibles aux condi-

tions météo (vent et pluie), pouvant empêcher la réalisation de vols aux moments les plus opportuns.

L'utilisation du drone pour des comptages d'oiseaux dans des secteurs difficiles d'accès est aujourd'hui au stade expérimental afin d'en évaluer l'intérêt et le coût, comparativement à d'autres méthodes de survol que le drone ne se vante pas de remplacer (ULM, autogire).

ET LE DÉRANGEMENT ?

De la même manière que les autres aéronefs, le drone est une source potentielle de dérangement pendant les périodes de nidification, mais aussi de repos, des nombreuses espèces présentes dans les sites naturels.

À ce titre, la législation qui s'applique est celle des règles de l'air : interdiction de voler à moins de 150 m d'altitude par rapport au sol. De plus, certaines réserves interdisent leur survol ou le limitent à une certaine altitude. La question de l'autorisation du drone est aujourd'hui en débat au sein du Conservatoire du littoral et pour-

rait aboutir à une interdiction pure et simple de leur utilisation sauf dans le cadre d'expérimentations encadrées. •

Virginie Sibert, EcoceanoDrone, visibert@gmail.com

Olivier Scher et Mathieu Bossaert, CEN Languedoc-Roussillon, conservation@cenlr.org

1 Nom d'usage donné au pilote de drone

2 Déclaration de niveau de compétence

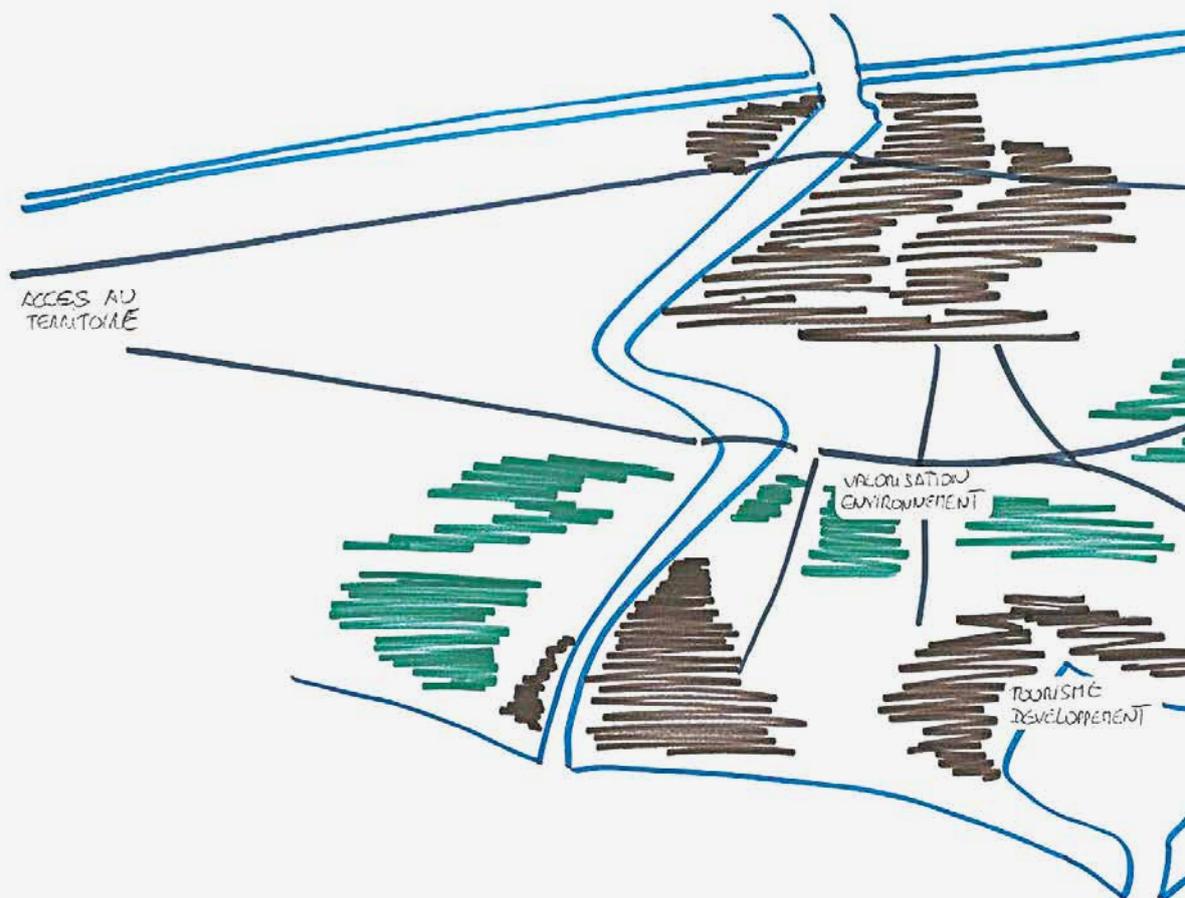
3 Ultra légers motorisés

4 Manuel d'activités particulières

5 Direction générale de l'aviation civile



Il existe différentes catégories de drones. On peut aujourd'hui travailler respectivement avec un multicoptère ou une aile fixe, chacun ayant ses avantages et ses inconvénients du point de vue de ses capacités ou de la législation.



Carte graphique réalisée par un élu communal du Languedoc

PSYCHOLOGIE

Comment les élus voient-ils les communes littorales de demain ?

L'humain a besoin de se forger une image du monde, pour rendre familier ce qui ne l'est pas au départ. Des savoirs dits pratiques sont ainsi élaborés, expliquant le décalage entre ce que croit l'individu et le discours scientifique. Et ce postulat est d'autant plus signifiant que c'est précisément ce savoir « naïf » qui guide majoritairement nos conduites...



**Mettre en lumière
la représentation
qu'ont les élus de
la problématique de
submersion marine**

SE TOURNER VERS LA PSYCHOLOGIE SOCIALE POUR ENGAGER DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Gagner du temps, de l'argent, en identifiant en amont les freins et les leviers à la bonne conduite d'un projet avec une méthodologie efficiente et donc la mobilisation du plaisir à entreprendre, garantira la réussite.

De ce fait, les acteurs sociaux qui souhaitent aujourd'hui impulser le changement se tournent vers la psychologie sociale.

En s'appuyant sur la théorie des représentations sociales, il est question de saisir les contenus d'«opinions», et de décrire et d'expliquer les liens entre représentations et conduites.

LA PLACE DE LA MER DANS L'ESPACE LITTORAL

Les pouvoirs publics imaginent aujourd'hui des dispositifs permettant d'identifier le nouveau «domaine public littoral» à partir des zones qui seront progressivement submergées.

Ainsi la submersion marine constitue un objet social émergent au cœur des pratiques sociales et des communications impliquant des enjeux sociaux, économiques et politiques. Pour les élus des communes littorales, qui participent à l'élaboration des dispositifs de protection, cette problématique s'accompagne d'une nouvelle difficulté, celle d'envisager le milieu marin comme partie intégrée du territoire communal. Or, par sa topologie, il est un objet physique non terrestre sans délimitation, dont on ne peut directement percevoir qu'une surface.

C'est en outre un objet porteur d'enjeux juridiques, économiques et environnementaux qui concerne divers groupes sociaux (habitants, touristes, plaisanciers, pêcheurs, élus, État).

Pour les élus de communes littorales, la plupart des caractères du milieu marin - non familiarité de l'objet, non-propriété de l'espace, complexité et enjeux sociaux qu'il génère désormais - fait de lui de toute évidence un objet de représentation, étroitement lié à celui de la submersion.

ACCUEILLIR, RÉSISTER OU SE FIGER ?

Après une première étude scientifique (2013) portant sur la représentation qu'ont les élus de leur territoire communal et précisément de sa partie marine, il est question dans cette 2^e étude (2014), d'une part de mettre en lumière la représentation émergente qu'ont des élus (de communes et d'agglomération du littoral méditerranéen français) au sujet de la problématique de submersion marine, et d'autre part d'identifier des indicateurs d'acceptabilité de ce phénomène.

Lors des entretiens individuels, les élus ont eu à nommer et évaluer numériquement trois modalités liées à un scénario de submersion sur leur territoire, avec l'appui de leur propre dessin de la commune : les impacts, les préconisations et enfin les besoins.

Les résultats obtenus pour les impacts montrent que les élus ont exprimé en moyenne 3 impacts possibles sur leur territoire en cas de submersion auxquels ils ont attribué une valence (valeur d'importance) en moyenne négative ($m = -2.87$), sur une échelle allant de -5 à +5. Cette valeur décrit bien la situation : la submersion est vécue comme un sujet difficile à mettre en mots et anxiogène. Une nuance statistique est apparue sur cette valeur d'impacts :

les élus d'agglomération sont en effet «moins négatifs» et plus enclin à l'innovation que les élus de communes. On peut expliquer ce résultat par le fait que le territoire d'agglomération plus vaste permet de prendre du recul et d'envisager des solutions sur une échelle plus grande, et de fait avec des moyens d'une autre envergure. En extrapolant, on peut considérer que les élus communaux sont directement affectés par la remise en cause de l'identité même de leur territoire, sujet éminemment fragilisant et complexe.

On observe que les trois préoccupations majeures à ce jour sont l'impact sur l'habitat, sur l'économie touristique et de services et sur la disparition des plages. À noter l'écart avec les autres impacts... (cf figure p.50).

Les résultats concernant les préconisations en cas de submersion ont été regroupées en 4 catégories*. Elles varient de 1 à 2 par élu. On constate une proportion encore égale entre la préconisation de déplacements de biens et/ou personnes (34%), et celle de construction d'ouvrages lourds de défense (33%), malgré les incitations de l'État à des méthodes douces. Puis 22% d'élus préconisent le «ne rien faire/laisser-faire».

Plusieurs remarques sont apparues également concernant les études (11%) : les élus relatent la grande difficulté dans certaines circonstances à prendre les décisions qui s'imposent face à cette montée des eaux. Les études dans un certain nombre de cas ont donc constitué une perte d'argent importante et de temps, pour en définitive n'apporter aucun élément à la prise de décision de l'élu. Certains ont donc dénoncé une forme de lobbying et de mainmise de certains bureaux d'études et autre cabinet d'urbanisme sur les décisions, essentiellement orientés sur de la construction d'ouvrages ou sur des études à répétition dont les résultats avaient une durée et une pertinence limitées...

Enfin les résultats sur les besoins exprimés en cas de submersion se définissent en 7 catégories et sont évoqués par les élus selon le classement suivant : «réflexion transversale/méthodologie de recul» (26%), «études d'impacts» (25%), «finances» (20%), «État» (18%), «ouvrages de protection» (9%), et enfin au même niveau le besoin en «secours/évacuation» et «ne rien faire» (2%). Pour aller plus loin, une ►

► analyse statistique a révélé que les élus qui ont suggéré la préconisation de « déplacement des biens et personnes » ont également demandé un besoin de « méthodologie pour le recul et une réflexion transversale ». Les élus dont la préconisation est « travaux lourds » évoquent un besoin de « secours-aide », un besoin de « finances » et un non-besoin de « méthodologie et réflexion transversale ». Ceux dont la préconisation est de « Ne rien faire » associent un besoin de « non-action ».

**COMMUNIQUER LOCALEMENT
LES FAITS**

Après quoi, nous avons posé la question suivante aux élus : « la commune doit-elle communiquer auprès des administrés au sujet de la problématique de montée des eaux selon vous ? » 57% d'élus pensent qu'il faut communiquer. Ce qui revient à dire que pratiquement 1 élu sur 2 ne souhaite pas communiquer sur cette problématique auprès de sa population. Certains invoquant le fait que les chiffres scientifiques en matière de montée des eaux ne sont pas encore suffisamment précis. Mais ce chiffre existera-t-il un jour ?... Les élus s'avèrent en difficulté devant l'ampleur de la tâche et le peu de réel accompagnement en matière de direction politique et idéologique. Décrire la réalité de façon pragmatique est loin d'être simple dans nos cultures. La situation est figée et les esprits aussi. Les résultats le montrent : l'innovation, l'élan vers de nouvelles dynamiques, la créativité des territoires littoraux ne sont nullement évoqués.

**L'ATTACHEMENT AU TERRITOIRE :
UN CRITÈRE D'ACCEPTABILITÉ
SOCIALE DE LA SUBMERSION**

Ces premiers résultats ont décrit en partie des éléments de la représentation de la submersion marine. Nous allons expliquer à présent comment s'opèrent ces différences de positionnement entre élus sur une même problématique. Lors de l'entretien, nous avons observé quelle était, non pas la couleur politique de l' élu, peu pertinente au vu de la taille des communes, mais sa priorité politique. Pour ce faire, quatre axes lui ont été proposées résultant d'un travail exploratoire préalable : les besoins des administrés, les orientations sociétales, les ressources naturelles du territoire et les activités économiques. L' élu devait numéroter et articuler ces 4 axes selon

sa propre logique et conviction politique. Voici le classement général : en priorité 1 les administrés, en 2 les activités économiques, en 3 les ressources naturelles du territoire et enfin les orientations sociétales. Nous avons ensuite observé uniquement les choix n°1 effectués par les élus et les avons corrélés avec les réponses produites en matière de submersion.

Un résultat dont nous avons fait l'hypothèse est donc apparu de façon unique. Près de 22% des élus interrogés ont choisi en première priorité la ressource naturelle du territoire, soit près d'1 élu sur 4 ce qui à nos yeux est relativement surprenant. Mais ce qu'il l'est encore davantage c'est que ces 22% d'élus qui priorisent la ressource naturelle en 1, choisissent de façon significative une préconisation « de déplacement des biens et des personnes » en cas de submersion. En psychologie sociale, cette corrélation entre une représentation stabilisée (la politique communale) et une représentation émergente (la submersion marine) se nomme une relation d'emboîtement, dans un champ représentationnel précis. Cette relation d'emboîtement implique que les préconisations et les besoins évoqués au sujet de la submersion marine ne dépendent pas simplement de l'objet social lui-même (la submersion) mais d'objets « antérieurs » dont il dépend (la politique, le rapport au territoire, les valeurs et donc l'idéologie, etc.). La relation d'emboîtement permet la structuration et l'autonomisation progressive d'une nouvelle représentation à partir de représentations préexistantes.

POUR AVANCER

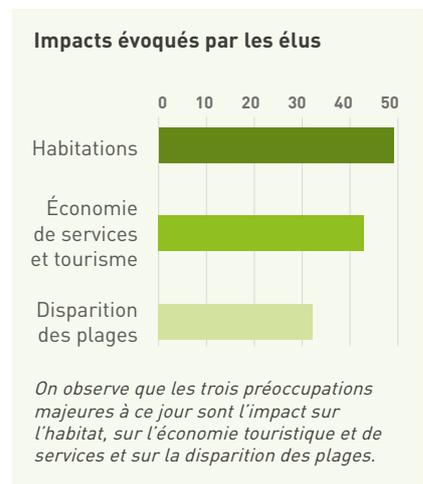
Ces résultats nous conduisent à conclure que l'ancrage politique « ressources naturelles » prédispose à l'acceptabilité sociale de la submersion, étant entendu que le fait d'envisager un déplacement des biens et des personnes signifie plus globalement une acceptation de la situation. Parmi les 4 ancrages politiques proposés c'est le seul qui fait ressortir une posture décisionnelle forte et précise par rapport à la problématique de submersion. Nous confirmons à travers ce résultat une autre hypothèse : celle du lien entre la représentation et la prise de décision. L'identification de cette relation d'emboîtement et d'acceptabilité devrait renforcer l'intérêt par les décideurs de mobiliser des études sur l'analyse

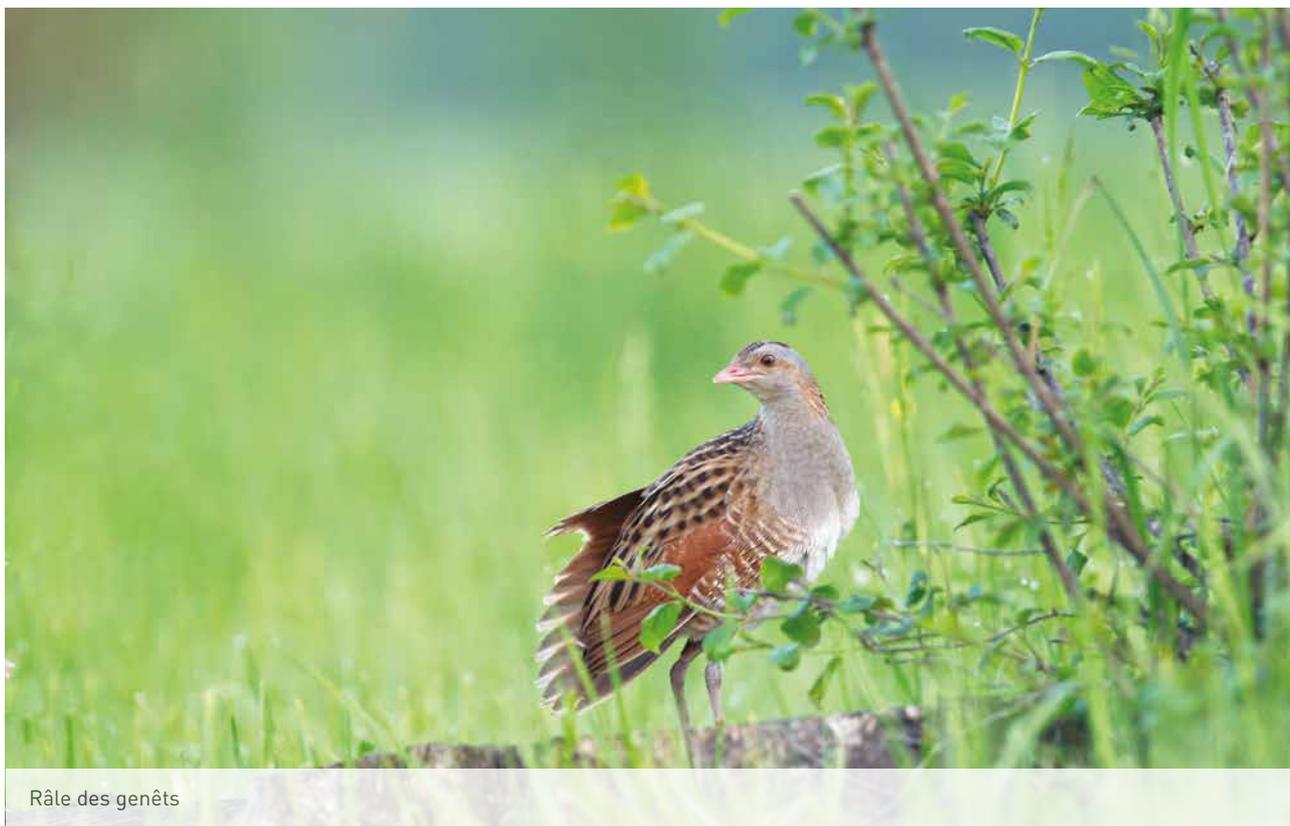
des représentations sociales. Car elles permettent soit de localiser précisément les maillons décisionnels et donc les groupes d'individus où peuvent être portées certaines propositions, soit d'identifier la manière d'ajuster les argumentaires de projets. Dans le cadre de perspectives de recherche dans cette voie, l'idéologie semble une piste intéressante ; elle a la fonction de servir de référentiel pour toute expérience du monde, et elle assure la cohérence du lien entre représentation et attitude. Si aujourd'hui le lien entre représentations et attitudes ne fait plus de doute, celui entre idéologie et représentations n'est pour l'instant que peu formalisé scientifiquement.

Cette étude constitue une matière de réflexion pour les acteurs locaux environnementaux afin d'anticiper et d'élaborer des arguments positifs et novateurs. Entre autres sur les modifications de paysage et d'aménagement du territoire à venir. Avec l'idée que la submersion, certes aujourd'hui assimilée à une perte, peut aussi, selon d'autres vues d'esprit à stimuler, constituer une forme de gain dans un contexte durable. Une occasion unique pour revaloriser et réhabiliter une véritable identité littorale et marine des communes locales. Il s'agira également de questionner la notion de ressources naturelles* dans les politiques publiques, une des clés de l'acceptabilité sociale de certaines problématiques territoriales émergentes. •

Béatrice Le Moël, Université Paul Valéry, Montpellier 3, chercheure en psychologie sociale de l'environnement, contact@pieds-nus.fr, www.pieds-nus.fr

[*] l'étude a pu mesurer que le terme de « ressource naturelle » du territoire est associé spontanément au tourisme, à l'économie et non aux écosystèmes et aux patrimoines du lieu.





Rôle des genêts

© L.-M. Préau

PROGRAMME D' ACTIONS

Le rôle des genêts sous protection renforcée

L'indispensable contribution des exploitants agricoles dans la conservation du rôle des genêts se vérifie aussi bien dans le Life que dans le PNA qui lui sont consacrés. Nécessairement impliqué en tant que sentinelle et acteur fondamental du milieu, l'agriculteur est au cœur du dispositif mis en place.

Après avoir disparu des principales vallées alluviales françaises, le « roi des cailles », migrateur au long-cours, est aujourd'hui menacé de disparition en France. Depuis les premiers comptages nationaux, les effectifs n'ont cessé de s'effondrer, passant d'un peu moins de 3000 au milieu des années 1970 à seulement 300 en 2014... une perte de 90 % en près d'un demi-siècle !

Afin d'enrayer ce déclin, un programme européen Life+ Nature dédié au rôle des genêts coordonné par la LPO France a été mis en œuvre en Anjou, en Picardie et en Charente-Maritime et arrive à son terme fin 2015. Pendant plus de quatre ans, le Life aura appliqué les mesures préconisées

dans l'ancien PNA (2005-2009) et testé des actions novatrices, d'ores et déjà relayées par le nouveau PNA dédié à l'espèce (2013-2018).

FAIRE ÉVOLUER LES MENTALITÉS

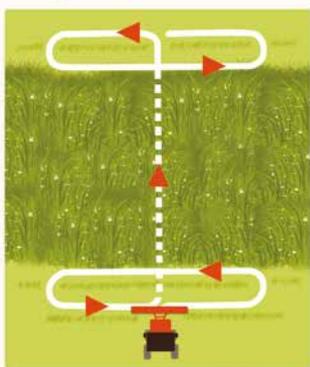
En tant que premiers gestionnaires du milieu, les exploitants agricoles font figure de protagonistes de la préservation du rôle des genêts. Ils sont donc au cœur du dispositif mis en place par le programme Life, qui poursuit un double enjeu : faire évoluer la réglementation, et faire évoluer les mentalités.

Depuis le début des années 1990, le sort des dernières populations de rôle des genêts est largement dépendant

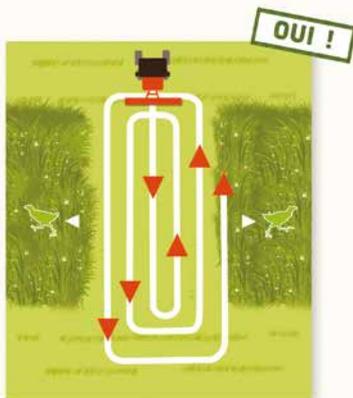
des MAE (mesures agri-environnementales). Les MAE sont des mesures volontaires souscrites par les agriculteurs qui s'engagent à respecter un cahier des charges en contrepartie d'une rémunération. Or l'évolution des effectifs de rôle des genêts met en évidence, outre l'insuffisance générale de volonté politique en matière de préservation des espèces, la faiblesse intrinsèque des MAE. En effet, celles-ci reposent non seulement sur le consentement des exploitants qui peuvent donc les refuser librement, mais également sur des cahiers des charges résultant de compromis locaux entre intérêts économiques et environnementaux, faisant parfois fi de l'urgence à agir.

► **Technique de fauche « sympa »**

• En planche

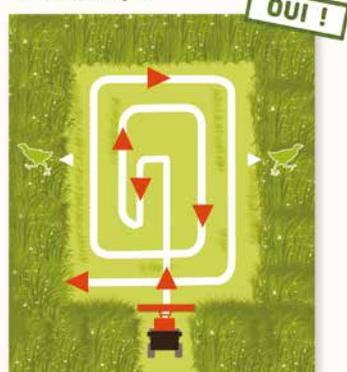


Étape n°1



Étape n°2

• Centrifuge



• Centripète



Afin d'atténuer les conséquences de tels écueils, la LPO France, la LPO Anjou et le CEN Picardie ont activement contribué à la réforme de la PAC, notamment grâce à des connaissances compilées et acquises dans le cadre du Life. En particulier, la mesure « bande refuge » (maintien d'une bande non fauchée) figure désormais au titre des engagements unitaires, c'est-à-dire dans la déclinaison nationale de la PAC. Sur le terrain, d'ambitieuses actions d'acquisition et de gestion ont été menées. Au terme du programme, ce sont ainsi 60 hectares supplémentaires qui seront définitivement affectés à la préservation du râle des genêts, et plus de 700 hectares qui auront été réhabilités afin d'optimiser l'accueil de l'espèce dans nos vallées alluviales.

UNE DÉMARCHÉ DURABLE DE RESPONSABILISATION

S'ils ont été longtemps considérés comme responsables du déclin de l'espèce, les exploitants apparaissent aujourd'hui comme la clé fondamen-

talement de sa réhabilitation. C'est la raison pour laquelle les partenaires du Life ont souhaité les accompagner dans une démarche durable de responsabilisation. Un partenariat étroit s'est ainsi noué entre agriculteurs et équipes du programme, au rythme de leurs contraintes respectives. Alors que les uns s'affairent sur le terrain à la recherche des mâles chanteurs, les autres acceptent – ou non – de retarder leur fauche pour laisser une chance d'envol aux nichées repérées. De même, et pour la première fois en France, les exploitants ont pu utiliser des barres d'effarouchement, visant à faire fuir la faune (et spécialement le râle des genêts) avant qu'elle ne soit happée par la faucheuse. Force est de constater qu'une grande majorité d'entre eux a accepté son utilisation avec bienveillance, et en envisage une utilisation autonome après la fin du programme.

Plus largement, le Life a permis de valoriser les actions, souvent peu contraignantes à mettre en œuvre, pour protéger les individus qui persistent à venir se reproduire dans nos prairies

de fauche : retard de fauche, réduction de la vitesse de fauche, pratique de la « fauche sympa » (du centre vers l'extérieur), maintien de bandes refuge, barres d'effarouchement, etc. sont désormais compilées dans un guide de bonnes pratiques très largement diffusé.

Le Life a donné naissance à une association d'éleveurs picards

Finale, de nombreux professionnels ont pris conscience de l'état critique dans lequel se trouve l'espèce, et du rôle essentiel qui est le leur pour inverser la courbe inquiétante de ses effectifs. Le Life peut ainsi s'enorgueillir d'être à l'origine de l'association d'éleveurs picards Agriculture - Environnement Vallée de L'Oise dont l'objet est la valorisation du foin produit dans le respect du rôle des genêts, et d'avoir permis le développement de l'association d'éleveurs angevins pionnière en la matière : « l'Éleveur et l'Oiseau ».

La disparition programmée de l'espèce continuera naturellement à susciter la mobilisation de tous ceux qui ne s'y résignent pas. Mais l'avenir du rôle des genêts est aujourd'hui aussi et surtout entre les mains des décideurs politiques et des exploitants. •

Anne Vallade, coordinatrice de programme Life, anne.vallade@lpo.fr

EN SAVOIR PLUS

www.rale-des-genets.fr

REPÈRE



Le programme LIFE en cours (sept. 2011 – déc. 2015) bénéficie d'une enveloppe d'1,2 millions d'euros entièrement dédiée à la préservation du râle des genêts, dont la moitié de fonds communautaires et l'autre de fonds nationaux. Décliné sur les 3 sites Natura 2000 que sont la Moyenne vallée de l'Oise, les Basses vallées angevines et la Moyenne vallée de la Charente, ce programme est coordonné par la LPO, qui travaille en étroite collaboration avec la LPO Anjou et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie, bénéficiaires associés.



Tonnerres de Brest 2012 - La grande parade

© Jacques Vapillon

BRETAGNE



Gérer le public sur l'estran

Transformer la contrainte de l'étude d'impact en atout pour l'événement, c'est possible. Même quand des milliers de personnes se retrouvent sur le littoral pour des manifestations sportives ou nautiques.

Le Parc naturel régional d'Armorique a été sollicité par un organisateur de trail de plus de 1000 participants, dont l'une des portions de parcours passe au sein du site Natura 2000, pour un accompagnement à la réalisation de l'évaluation des incidences.

En effet, le parc est opérateur de 6 sites Natura 2000 et à ce titre accompagne plus d'une centaine d'évaluations d'incidences par an, dont une vingtaine sont des trails. Sur le site «Rade de Brest, estuaire de l'Aulne», l'un des enjeux majeurs est la préservation de prés salés d'intérêt communautaire, qui abritent une plante protégée, le *Limonium humile*, pour laquelle la rade de Brest constitue l'unique station française. Les trails qui rassemblent

un grand nombre de participants et qui comprennent des portions de parcours passant sur les prés salés peuvent générer un impact non négligeable par piétinement. Lorsque l'organisateur sollicite le Parc suffisamment en amont, ces impacts peuvent être évités. L'organisateur et la chargée de mission Natura 2000 du site ont d'abord croisé la carte des parcours avec celle des habitats d'intérêt communautaire, ce qui a mis en évidence plusieurs secteurs de prés salés à *Limonium humile* potentiellement menacés de piétinement. Une visite terrain avec l'organisateur a permis de trouver des sentiers alternatifs pour trois des quatre portions de parcours concernées par la présence de prés salés.

Pour la dernière, aucune solution alternative n'ayant pu être trouvée, la chargée de mission a proposé à l'organisateur de matérialiser à la craie un cheminement permettant d'éviter les prés salés et le limonium, et a proposé d'être présente le jour de la manifestation sur cette portion pour sensibiliser les participants. En complément, un panneau a été réalisé et placé à l'entrée du chemin.

Par ailleurs, un état initial sur la base de photos et du comptage de pieds de limonium a été réalisé en amont. Ensuite, pendant l'épreuve, le comportement des participants vis-à-vis du cheminement proposé a été observé. Les photos et le comptage réalisés après la manifestation ont mis

- en évidence un faible impact puisque seulement un pied de Limonium a été touché.

UN PREMIER CONTACT POUR DES ACTIONS COMMUNES

Si au départ la démarche d'évaluation représente une contrainte pour les organisateurs de manifestations sportives (formulaire à remplir, plusieurs contacts à prendre, modification possible du projet initial...), elle peut rapidement s'avérer être un atout à la fois pour l'organisateur et l'opérateur du site Natura 2000 concerné, avant, pendant et après la manifestation :

- **Avant** : Si l'organisateur sollicite un accompagnement suffisamment en amont, un ajustement du projet, souvent à la marge, permet d'éviter les incidences, ce qui simplifie largement la démarche d'évaluation par la suite, *a fortiori* lorsqu'il s'agit de manifestations récurrentes. Ce travail peut aussi permettre de valoriser la manifestation sur le plan de « l'excellence environnementale » auprès des participants, du public et des propriétaires fonciers concernés.
- **Pendant** : L'accompagnement permet aussi de sensibiliser les organisateurs, qui sont souvent en contact du public et peuvent ainsi à leur tour transmettre des messages, par l'intermédiaire d'outils de communication édités pour la manifestation (plaquettes, pan-



© PNR d'Armorique

neau, animation), ou intégrés dans les consignes de la manifestation elle-même. La mise en place d'un état initial et d'un suivi, même minimalistes, permet de constituer une base de solutions techniques efficaces pouvant être réutilisées pour des projets similaires sur le territoire du Parc.

- **Après** : Les contacts pris avec les organisateurs sont généralement l'occasion d'échanges riches, qui leur donnent parfois l'envie d'aller plus loin pour préserver et mieux connaître les enjeux naturalistes locaux. Dans

les parcs naturels régionaux en particulier, il n'est pas rare que ces échanges débouchent sur des projets communs en faveur du patrimoine naturel dépassant largement le cadre de l'étude initiale, comme la mise en place de formations pour les organisateurs ou de chantiers participatifs. • **Agathe Larzillière**, Parc naturel régional d'Armorique, agathe.larzilliere@pnr-armorique.fr

Et lors des fêtes maritimes ?

Le rassemblement de navires anciens est un événement international qui se déroule à Brest puis à Douarnenez en juillet tous les quatre ans depuis 1992.

La dernière édition qui a eu lieu en 2012 a dû faire l'objet d'une évaluation d'incidences Natura 2000 en raison de l'évolution de la réglementation.

L'évaluation des incidences a été réalisée par le bureau d'étude Biotope pour le compte des organisateurs, Brest Événements Nautiques pour Brest et Temps fête pour Douarnenez. Les impacts ont été évalués aussi bien en mer qu'à terre. En effet, ce genre d'événement attire beaucoup de visiteurs navigant ou observant les bateaux depuis la côte.

Lors du diagnostic, plusieurs impacts possibles ont été listés : risques de pollution en mer, piétinement de milieux fragiles à terre (landes, pelouses aérohalines, dunes), le dérangement

de la faune sur l'ensemble des secteurs concernés.

La réalisation du diagnostic puis la mise en place d'actions permettant de prévenir les impacts a nécessité l'implication de nombreux acteurs : Parc naturel marin d'Iroise, Parc naturel régional d'Armorique, gestionnaires des sites, collectivités, opérateurs Natura 2000, organisateurs, Conservatoire du Littoral, services de l'État...

La pointe de Pen Hir, un site extrêmement fréquenté lors de la grande parade, la journée où les bateaux font la traversée de Brest à Douarnenez, est un bon exemple pour illustrer la situation.

Cette pointe est recouverte de landes rases et de végétation de falaises, qui sont des habitats d'intérêt communautaire. Ce lieu abrite également des oiseaux nicheurs comme le crabe à bec rouge et le Faucon pèlerin. Il est apparu évident qu'il fallait canaliser le public sur certains sentiers

afin de limiter l'impact du piétinement et le dérangement des espèces. Suite aux préconisations, la mairie de Camaret-sur-Mer a donc rehaussé les monofils par des piquets et de la rubalise, Brest Événement Nautique a fourni les panneaux de sensibilisation la chargée de mission Natura 2000, et les agents du PNRA ont assurés la surveillance.

Les actions mises en place ont permis que la journée se déroule sans problème et que les espaces naturels et les espèces fragiles soient préservés.

L'évaluation d'incidences est une contrainte réglementaire et financière pour les organisateurs, mais Brest Événement Nautique se dit satisfait de veiller à organiser un rassemblement de navires le plus respectueux possible de l'environnement. De plus, le travail réalisé en 2012 sera un atout pour progresser encore pour Brest 2016. •

Ségoène Guéguen, natura@com-com-crozon.com



NORD-PAS-DE-CALAIS

Anticiper les aménagements et remises en état pour créer des conditions favorables à la biodiversité - P.25

VOSGES

Négocier pour préserver la ressource - P.35

ILLE-ET-VILAINE

Le bio : bon pour les insectes? - P.40

LOIRE ATLANTIQUE

Et si la gestion alimentait une filière industrielle? - P.31

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le drone, outil ou gadget? - P.46



AFRIQUE

Soutenir les actions locales pour lutter contre le trafic - P.14

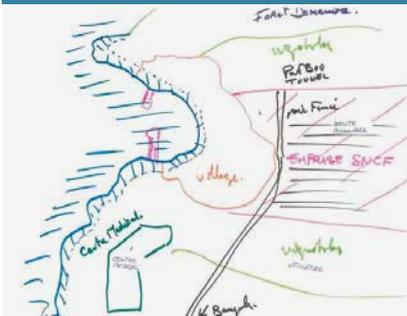


Élus

Comment les élus voient-ils les communes littorales de demain?

En s'appuyant sur la théorie des représentations sociales, il est question de saisir les contenus d'« opinions », et de décrire et d'expliquer les liens entre représentations et conduites.

lire l'article p. 49



Anne-Caroline Prévot

Le point de vue d'Anne-Caroline Prévot sur l'extinction d'expérience de nature

lire l'article p. 12



Convivialité

Fête de la nature : on compte sur les gestionnaires

Déjà neuf éditions nationales, c'est un beau succès. Mais comment faire pour continuer de motiver les différents acteurs ? (...)

lire l'article p. 38



GUIDE D'ÉLABORATION DES PLANS DE GESTION DES ESPACES NATURELS

Cahier technique n°88

ct88.espaces-naturels.fr

Enfin en ligne!!

Mise à jour 2015



Les gestionnaires d'espaces naturels d'horizons divers (RN, Cen, ENS, RBD, réserve de biosphère, etc.), réunis au sein de l'Aten, ont travaillé collectivement à ce nouveau guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion. Modernisé et simplifié, il se substitue à l'édition précédente «Guide méthodologique des plans de gestion de réserve naturelle». Cet ouvrage constitue la référence en termes de méthode, il offre un référentiel simple et pratique identifiant d'une part les bases communes, et d'autre part les particularités spécifiques à tel ou tel réseau d'espaces protégés.